



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

Bulletin officiel
de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse
et des Sports

n°1
2026

Bulletin officiel n° 1 du 1er janvier 2026

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo1>

Sommaire

Enseignements secondaire et supérieur

Cadre national sur les attendus de formations

Cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur – Modification

→ [Arrêté du 03-12-2025](#) JO du 11-12-2025 - NOR : ESR2533512A

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréats général et technologique

Évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels

→ [Note de service du 10-12-2025](#) - NOR : MENE2533572N

Baccalauréat général

Évaluation des compétences expérimentales des épreuves de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre du baccalauréat général – Session 2026

→ [Note de service](#) 11-12-2025 - NOR : MENE2533367N

Sports

Jeux olympiques et paralympiques 2026

Mise en œuvre du versement des primes liées aux performances réalisées par les équipes de France l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques, organisés en 2026 à Milan Cortina (Italie)

→ [Instruction du 17-12-2025](#) - NOR : SPOV2535643J

Personnels

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche – Année 2026

→ [Arrêté du 10-12-2025](#) - NOR : MENI2535229A

Personnels enseignants du second degré

Campagne d'avancement et de promotion de corps des personnels enseignants du second degré au titre de l'année 2026

→ [Note de service du 15-12-2025](#) - NOR : MENH2535543N

Mouvement du personnel

Nomination

Médiateurs académiques

→ [Arrêté du 05-12-2025](#) - NOR : MENB2534972A

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants du personnel, des représentants de la mutuelle générale de l'éducation nationale et des membres de l'administration à la commission nationale d'action sociale – Modification

→ [Arrêté du 27-11-2025](#) - NOR : MENH2528490A

Nomination

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

→ [Arrêté du 19-12-2025](#) - NOR : MENI2536241A

Vacance de poste

Fédération française du sport universitaire (FF Sport U) – Année universitaire 2026-2027

→ [Avis](#) - NOR : ESRS2534082V

Cadre national sur les attendus de formations

Cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur – Modification

NOR : ESRS2533512A

→ Arrêté du 3-12-2025 - JO du 11-12-2025

DGESIP A-MOSS (Mission de l'orientation du scolaire vers le supérieur)

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 612-3 et L. 612-3-2 ; arrêté du 9-3-2018 modifié ; avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 18-11-2025

Article 1 – L'annexe I de l'arrêté du 9 mars 2018 susvisé est remplacée par l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 – L'article 4 du même arrêté est abrogé.

Article 3 – L'annexe IV du même arrêté est supprimée.

Article 4 – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 décembre 2025,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Olivier Ginez

Annexe(s)

- ☑ Annexe – Connaissances et compétences attendues pour la réussite dans les différentes spécialités des sections de techniciens supérieurs conduisant à un brevet de technicien supérieur

Annexe – Connaissances et compétences attendues pour la réussite dans les différentes spécialités des sections de techniciens supérieurs conduisant à un brevet de technicien supérieur

Type de formation	Domaine	Spécialité/Mention	Attendus
BTS	BTS – Production	Aéronautique	<p>S'intéresser aux métiers liés à la construction d'aéronefs ou de maintenance aéronautique</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Architectures en métal : conception et réalisation	<p>S'intéresser à la conception en bureau d'étude des architectures (bâtiments et ouvrages divers) en métal et pour leur réalisation sur chantier</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Assistance technique d'ingénieur	<p>S'intéresser à la conduite de projet de produits pluritechnologiques</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>

BTS	BTS – Production	Bâtiment	<p>S'intéresser à la conception, la préparation et la réalisation du gros œuvre sur chantiers de bâtiments neufs ou en rénovation</p> <p>S'intéresser à la construction durable et à la réduction de l'impact environnemental des bâtiments</p> <p>Disposer d'appétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Bioanalyses en laboratoire de contrôle	<p>S'intéresser aux technologies d'analyse pratiquées en laboratoire de bio-industries des domaines pharmaceutique, alimentaire, cosmétique, et de l'environnement</p> <p>Apprécier la pratique d'activités expérimentales ou technologiques</p> <p>Disposer de compétences dans les disciplines scientifiques : biotechnologie-biologie ou sciences de la vie, physique-chimie, mathématiques</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et de réalisation d'activités en autonomie</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de compétences relationnelles pour adopter des comportements professionnels</p> <p>S'exprimer à l'écrit comme à l'oral pour rendre compte de son activité et pour collaborer</p>
BTS	BTS – Production	Bioqualité	<p>S'intéresser aux activités de laboratoire et de production, ainsi qu'à la démarche qualité dans les secteurs des bio-industries (alimentaires, santé, cosmétiques, environnement, etc.)</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe pluriprofessionnelle dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences dans les disciplines scientifiques et technologiques : biotechnologies, biologie, physique-chimie, mathématiques</p> <p>Disposer de compétences relationnelles permettant de s'investir dans des projets collectifs</p> <p>S'exprimer aisément à l'écrit comme à l'oral, dans la perspective de rédaction de procédures, ou d'animation d'équipes et de projets</p>
BTS	BTS – Production	Biotechnologie en recherche et en production	<p>S'intéresser à l'actualité scientifique dans les domaines de la recherche en biologie, de la santé, de l'alimentation, de l'environnement et aux technologies associées</p> <p>Apprécier les activités expérimentales au laboratoire</p> <p>Disposer de compétences dans les disciplines scientifiques : biochimie, biologie, biotechnologies, physique-chimie, mathématiques et numérique</p> <p>Disposer de compétences relationnelles permettant de s'inscrire dans un travail en équipe, être capable d'adopter des comportements professionnels</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>S'exprimer avec rigueur à l'écrit et à l'oral en langue française</p>

			Être capable de comprendre et de s'exprimer à l'écrit et l'oral en langue anglaise
BTS	BTS – Production	Conception des processus de découpe et d'emboutissage	S'intéresser aux process de transformation et réalisation de pièces en métal Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système) Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Production	Conception des processus de réalisation de produits (1 ^{re} année commune)	S'intéresser aux process de transformation et de réalisation d'ensembles mécaniques/de produits industriels Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système) Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Production	Conception des produits industriels	S'intéresser à la conception de produits mécaniques Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système) Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Production	Conception et industrialisation en construction navale	S'intéresser à la conception en bureau d'étude et la réalisation sur chantiers de bateaux Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système) Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter

BTS	BTS – Production	Conception et industrialisation en microtechniques	<p>S'intéresser à la conception de produits mécaniques</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Conception et réalisation de systèmes automatiques	<p>S'intéresser à la programmation de systèmes pluritechniques</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	<p>S'intéresser à la conception en bureau d'étude et la réalisation sur chantiers d'ouvrage chaudronnés et d'éléments de tuyauterie</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Conseil et commercialisation de solutions techniques	<p>S'intéresser aux relations commerciales</p> <p>S'intéresser au management des entreprises et à leur environnement économique, juridique et technique</p> <p>Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client</p> <p>Avoir les capacités d'évoluer dans des environnements numériques et digitalisés</p> <p>Avoir de l'intérêt pour des solutions techniques en relation avec les besoins des clients</p> <p>Avoir le goût du travail en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p>

BTS	BTS – Production	Construction et aménagement de véhicules	<p>S'intéresser aux métiers liés à la conception, la construction, la conversion ou l'aménagement de carrosseries de véhicules</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Contrôle industriel et régulation automatique	<p>S'intéresser aux applications industrielles de la chimie et de la physique</p> <p>Disposer de compétences permettant une approche concrète et expérimentale de la chimie et de la physique</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel ou de laboratoire, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement.</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale, y compris en anglais.</p>
BTS	BTS – Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique – Option A : informatique et réseaux	<p>S'intéresser aux réseaux de communication de données et à la cybersécurité, aux systèmes embarqués, au <i>cloud computing</i> et à la programmation des systèmes</p> <p>Avoir de l'appétence pour le travail en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour exploiter des résultats d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique – Option B : électronique et réseaux	<p>S'intéresser aux systèmes électroniques, à l'usage des composants complexes, au fonctionnement et à la mise en œuvre de réseaux, à la configuration de systèmes</p> <p>Avoir de l'appétence pour le travail en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour exploiter des résultats d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>

BTS	BTS – Production	Développement et réalisation bois	<p>S'intéresser aux process de transformation et de réalisation de pièces ou produits en bois</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Électrotechnique	<p>S'intéresser à l'efficacité énergétique, au développement des énergies renouvelables et à l'environnement numérique</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de conduite de projet/chantier</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour Interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations et pour mener des activités de diagnostic et de maintenance</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	<p>S'intéresser à la conception en bureau d'étude et la réalisation sur chantiers de bâtiments en structures béton</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>

BTS	BTS – Production	Environnement nucléaire	<p>S'intéresser à la maintenance des systèmes liés à l'environnement nucléaire</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Étude et réalisation d'agencement	<p>S'intéresser au design d'espace</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Eurolastics et composites à référentiel commun européen – Option conception d'Outillage	<p>S'intéresser aux process de transformation et de réalisation de produits dans l'industrie de la plasturgie</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Eurolastics et composites à référentiel commun européen – Option pilotage et Optimisation de la production	<p>S'intéresser aux process de transformation et réalisation de produits dans l'industrie de la plasturgie</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p>

			Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Production	Finitions, aménagement des bâtiments : conception et réalisation	S'intéresser à la conception en bureau d'étude et la réalisation sur chantiers de bâtiments en structures béton Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système) Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Production	Fluides, énergie, domotique – Option A génie climatique et fluidique	S'intéresser à la conception des systèmes énergétiques Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système) Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Production	Fluides, énergie, domotique – Option B froid et conditionnement d'air	S'intéresser à la conception des systèmes énergétiques Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système) Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Production	Fluides, énergie, domotique – Option C domotique et bâtiment communicants	S'intéresser à la conception des systèmes énergétiques Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)

			Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Production	Fonderie	S'intéresser aux process de transformation et de fabrication de pièces métalliques Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système) Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Production	Forge	S'intéresser aux process de transformation et de fabrication de pièces métalliques Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système) Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Production	Géologie appliquée	S'intéresser aux géosciences appliquées et notamment pour le travail de terrain et les études techniques opérationnelles comme la réalisation de modèles numériques de terrain ou de cartographie Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter des informations issues des études de terrain, de tests, de simulations, etc. Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale en français et en anglais pour communiquer, argumenter et s'insérer dans un travail en équipe Être capable d'adopter un comportement et des codes professionnels
BTS	BTS – Production	Industries céramiques	S'intéresser à la conception et réalisation de produits en matériau céramique Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système) Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter

BTS	BTS – Production	Innovation textile – Option A : structures	<p>S'intéresser aux métiers de l'industrie textile</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Innovation textile – Option B : traitements	<p>S'intéresser aux métiers de l'industrie textile</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Maintenance des matériels de construction et de manutention	<p>S'intéresser à la maintenance des matériels et les nouvelles technologies associés</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Maintenance des systèmes – Option A : systèmes de production	<p>S'intéresser à la maintenance des systèmes</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>

BTS	BTS – Production	Maintenance des systèmes – Option B : systèmes énergétiques et fluidiques	<p>S'intéresser à la maintenance des systèmes</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Maintenance des systèmes – Option C : systèmes éoliens	<p>S'intéresser à la maintenance des systèmes</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Maintenance des systèmes – Option D : ascenseurs et élévateurs	<p>S'intéresser à la maintenance des systèmes</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>

BTS	BTS – Production	Maintenance des véhicules – Option véhicules légers	<p>S'intéresser à la maintenance des véhicules et les nouvelles technologies associés</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Maintenance des véhicules – Option véhicules de transport routier	<p>S'intéresser à la maintenance des véhicules et les nouvelles technologies associés</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Maintenance des véhicules – Option motocycles	<p>S'intéresser à la maintenance des véhicules et les nouvelles technologies associés</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Management économique de la construction	<p>S'intéresser à la conception en bureau d'étude et la réalisation sur chantiers de bâtiments en structures béton</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>

BTS	BTS- Production	Mécatronique navale	<p>S'intéresser au fonctionnement et à la mise en œuvre des matériels intégrant des technologies mécaniques et électroniques</p> <p>S'intéresser à l'environnement des métiers en lien avec le contexte maritime</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Métiers de l'eau	<p>S'intéresser aux technologies concernant la production, le traitement, la collecte et la distribution des eaux</p> <p>S'intéresser à la conception, au pilotage et au suivi d'installations ou de chantiers dans les structures publiques ou privées</p> <p>Disposer de compétences dans les disciplines scientifiques et technologiques : biotechnologies, sciences et techniques industrielles, physique-chimie, mathématiques</p> <p>Disposer de compétences relationnelles permettant d'assurer l'animation d'équipes et de projets</p> <p>S'exprimer aisément à l'écrit comme à l'oral, dans la perspective d'animation d'équipes et de projets</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p>
BTS	BTS – Production	Métiers de la chimie	<p>S'intéresser aux applications industrielles de la chimie et de la physique</p> <p>Disposer de compétences permettant une approche concrète et expérimentale de la chimie et de la physique</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel ou de laboratoire, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement.</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale, y compris en anglais.</p>
BTS	BTS – Production	Métiers de la mesure	<p>S'intéresser aux enjeux scientifiques, techniques, industriels, commerciaux ou juridiques des opérations de mesure, de contrôle et d'essai.</p> <p>Disposer de compétences permettant une approche concrète et expérimentale de la physique, de la chimie et de leurs applications, notamment dans le domaine technologique.</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet.</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie.</p> <p>Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel ou de laboratoire, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement.</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale, y compris en anglais</p>

BTS	BTS – Production	Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie	<p>S'intéresser aux métiers de l'industrie textile</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Métiers de la mode-vêtements	<p>S'intéresser aux métiers de l'industrie textile</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique	<p>S'intéresser aux travaux du géomètre, le relevé topographique des terrains, l'implantation de projets sur chantier, et la modélisation numérique en bureau d'étude de ces terrains en 2D et 3D</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Motorisations toutes énergies	<p>S'intéresser aux métiers liés à la conception, la mise au point, la validation de concept, la maintenance et l'optimisation de tous types de motorisation</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>

BTS	BTS – Production	Photonique : technologies et sciences de la lumière	<p>S'intéresser à la conception et à la réalisation des appareils d'optique (dispositifs de recherche, appareils industriels)</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Pilotage des procédés	<p>S'intéresser à la mise en œuvre et aux réglages d'un processus de fabrication industrielle</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Systemes constructifs bois et habitat	<p>S'intéresser à la conception en bureau d'étude des architectures (bâtiments et ouvrages divers) en bois et pour leur réalisation sur chantier</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Production	Techniques et services en matériels agricoles	<p>S'intéresser à la maintenance des matériels et les nouvelles technologies associés</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p>

			Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Production	Traitement des matériaux	S'intéresser à la mise en œuvre et aux réglages d'un processus de traitement de matériaux Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système) Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Production	Travaux publics	Avoir du goût pour les projets collectifs d'aménagement du territoire (routes, réseaux, aménagements urbains, etc.) S'intéresser à la conception et la réalisation sur chantier d'ouvrages de travaux publics Disposer de compétences pour travailler en équipe Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système) Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Services	Assurance	S'intéresser au management des entreprises et à leur environnement économique et juridique Disposer de compétences pour travailler en équipe Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale Être capable d'évoluer dans des environnements numériques et digitalisés S'intéresser aux activités de l'assurance, de la protection des personnes

BTS	BTS – Services	Banque	<p>S'intéresser au management des entreprises et à leur environnement économique et juridique</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale</p> <p>Être capable d'évoluer dans des environnements numériques et digitalisés</p> <p>S'intéresser aux activités relevant des secteurs financier et bancaire</p>
BTS	BTS – Services	Biologie médicale	<p>S'intéresser aux activités expérimentales et aux technologies du diagnostic médical pratiquées en laboratoire dans les secteurs de la santé</p> <p>Disposer de compétences dans les disciplines scientifiques et technologiques : biologie, physiologie et physiopathologie humaines, biochimie, physique-chimie, mathématique</p> <p>Disposer de compétences relationnelles permettant de s'inscrire dans un travail en équipe pluriprofessionnelle, être capable d'adopter des comportements et des codes professionnels</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Être capable d'évoluer dans un environnement numérique et robotisé</p> <p>S'exprimer et communiquer correctement à l'écrit et à l'oral dans la perspective de travail collaboratif et pour échanger avec les professionnels du secteur</p>
BTS	BTS – Services	Collaborateur juriste notarial	<p>Avoir de l'appétence pour le droit et le conseil aux personnes</p> <p>Disposer de compétences d'analyse face à des situations complexes</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale, savoir faire preuve d'empathie et d'une bonne capacité d'écoute. Des outils numériques seront mobilisés pour la réalisation de ces communications</p> <p>Avoir le goût, et la rigueur pour préparer la rédaction d'actes juridiques officiels</p> <p>Être capable de s'engager dans un travail collaboratif et de travailler en équipe</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p>
BTS	BTS – Services	Commerce international	<p>S'intéresser aux échanges internationaux et interculturels</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe et en autonomie</p> <p>Disposer de capacités d'organisation avec les outils numériques</p> <p>Disposer de compétences de communication écrite et orale en français et en anglais</p> <p>Disposer de compétences dans au moins deux langues vivantes étrangères dont l'anglais</p> <p>S'intéresser au management des entreprises et à leur environnement économique et juridique</p> <p>Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client</p>

BTS	BTS – Services	Communication	<p>S'intéresser à la stratégie de communication des entreprises ainsi qu'à leur environnement économique et juridique</p> <p>S'intéresser aux métiers et enjeux du secteur de la communication</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et de travail en équipe en mode projet</p> <p>Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client</p> <p>Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements digitalisés en évolution constante</p> <p>Avoir le goût, la rigueur et la créativité pour élaborer des supports de communication</p> <p>Disposer d'une bonne culture générale et de compétences rédactionnelles</p>
BTS	BTS – Services	Comptabilité et gestion	<p>S'intéresser au management et à la gestion des entreprises et à leur environnement économique et juridique</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale</p> <p>Disposer de compétences techniques et relationnelles propres aux métiers de la comptabilité et de la gestion</p> <p>Disposer de compétences techniques et calculatoires pour traiter des données de gestion</p> <p>Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques</p>
BTS	BTS – Services	Diététique et nutrition	<p>S'intéresser aux questions liées à l'alimentation, la nutrition, l'équilibre alimentaire, le conseil et les techniques culinaires, la prévention et le soin des maladies liées à l'alimentation</p> <p>Disposer de compétences dans les disciplines scientifiques, principalement en sciences biologiques (physiologie humaine, microbiologie, biochimie, etc.)</p> <p>Disposer de compétences relationnelles : écoute, communication, permettant d'adapter son discours et sa posture à la situation et aux interlocuteurs (patient, équipe médicale et paramédicale)</p> <p>S'exprimer et communiquer correctement à l'écrit et à l'oral pour s'inscrire dans un travail en équipe et pour échanger avec des interlocuteurs internes et externes</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p>
BTS	BTS – Services	Économie sociale familiale	<p>Être intéressé par l'aide, le conseil aux personnes. Cet intérêt pourra être attesté par une expérience de bénévolat</p> <p>Disposer de compétences scientifiques, techniques et sociales pour établir le lien entre un aspect de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, budget, habitat-logement) et la santé, le bien-être</p> <p>Disposer de compétences relationnelles et d'argumentation au service de la relation à l'utilisateur</p> <p>S'exprimer et communiquer correctement à l'écrit et à l'oral pour s'inscrire dans un travail en équipe, échanger avec les professionnels du secteur</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p>

BTS	BTS – Services	Édition	<p>S'intéresser au secteur de la communication écrite et visuelle</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale</p> <p>Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers de l'édition</p> <p>Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques et digitalisés</p> <p>Avoir le goût, la rigueur et la créativité pour élaborer des supports, concevoir et mettre en œuvre des projets d'édition</p>
BTS	BTS – Services	Études de réalisation d'un projet de communication – 1 ^{re} année commune	<p>S'intéresser à la conception de projets ayant une dimension culturelle ou artistique</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Services	Gestion de la PME	<p>S'intéresser au management et à la gestion des entreprises ainsi qu'à leur environnement économique et juridique</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale</p> <p>Disposer de compétences relationnelles propres aux activités de gestion de la PME</p> <p>Disposer de compétences techniques et calculatoires pour traiter des données de gestion</p> <p>Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques</p>
BTS	BTS – Services	Gestion des transports et logistique associée	<p>S'intéresser au secteur des transports et de la logistique, dans un contexte national et international</p> <p>S'intéresser au management des entreprises et à leur environnement économique et juridique dans un cadre national, européen et international</p> <p>Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client dans un cadre national et international</p> <p>Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques et digitalisés</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p>

BTS	BTS – Services	Management commercial opérationnel	<p>Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client</p> <p>Disposer d'une appétence pour le conseil client, la mise en avant des produits, l'animation d'une équipe, la valorisation d'un lieu de vente</p> <p>Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques et digitalisés</p> <p>S'intéresser au management des entreprises, à leur stratégie marketing et commerciale, ainsi qu'à leur environnement économique et juridique</p> <p>Disposer de compétences pour collaborer et travailler en équipe</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Être capable d'adopter des comportements et des codes professionnels</p>
BTS	BTS – Services	Management en hôtellerie-restauration	<p>S'intéresser aux métiers de la restauration et de l'hôtellerie</p> <p>Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale</p> <p>Disposer de compétences dans au moins deux langues vivantes étrangères, dont l'anglais comme langue obligatoire</p> <p>Être capable d'adopter des comportements et des codes professionnels</p>
BTS	BTS – Services	Management opérationnel de la sécurité	<p>S'intéresser au secteur de la sécurité privée en lien avec la protection de sites ou l'accompagnement de manifestations publiques</p> <p>Avoir une appétence pour les technologies de la sécurité, en particulier digitales, ainsi que les questions juridiques que leur utilisation soulève.</p> <p>Disposer de compétences relationnelles propres à la relation client et au management des équipes</p>
BTS	BTS – Services	Métiers de la coiffure	<p>S'intéresser au secteur de la coiffure dans ses dimensions scientifiques, managériales ou commerciales ou de recherche et développement</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et techniques ou professionnelles afin d'appréhender une situation du champ de la coiffure et de construire des interventions adaptées</p> <p>Avoir des aptitudes à s'intégrer dans un travail en équipe, à être force de proposition</p> <p>Communiquer avec aisance et rigueur en français et en langue étrangère dans la perspective de gérer une relation clientèle</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p>
BTS	BTS – Services	Métiers de l'audiovisuel option : gestion de la production	<p>S'intéresser aux métiers de l'audiovisuel dans leur globalité pour gérer des productions</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe pour la mise en œuvre de projets</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement, pour le comprendre et en respecter les règles de fonctionnement</p> <p>Disposer de compétences en matière de recherche documentaire et d'appétences pour le droit (suivi de contrats) et la comptabilité (suivi budgétaire de projets)</p>

			Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Services	Métiers de l'audiovisuel option : métiers de l'image	S'intéresser aux métiers de l'image et du son pour gérer des productions, exploiter des équipements ou mettre en œuvre des techniques de montage et de post-production Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système) Disposer de compétences pour travailler en équipe pour la mise en œuvre de projets Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Services	Métiers de l'audiovisuel option : métiers du son	S'intéresser aux métiers de l'image et du son pour gérer des productions, exploiter des équipements ou mettre en œuvre des techniques de montage et de post-production Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de tests, de simulations, de réalisations Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système) Disposer de compétences pour travailler en équipe pour la mise en œuvre de projets Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Services	Métiers de l'audiovisuel option : métiers du montage et de la postproduction	S'intéresser aux métiers de l'image et du son pour gérer des productions, exploiter des équipements ou mettre en œuvre des techniques de montage et de post-production Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de tests, de simulations, de réalisations Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système) Disposer de compétences pour travailler en équipe pour la mise en œuvre de projet Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie

			Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter
BTS	BTS – Services	Métiers de l'audiovisuel option : techniques d'ingénierie et exploitation des équipements	S'intéresser aux métiers de l'audiovisuel dans leur globalité pour exploiter des équipements Disposer de compétences pour travailler en équipe pour la mise en œuvre de projet Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour déterminer les équipements nécessaires à la réalisation d'un projet, assurer leur mise en œuvre et leur coordination technique, dans le respect des règles de sécurité Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système) Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais
BTS	BTS – Services	Métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie	S'intéresser au secteur de l'esthétique-cosmétique-parfumerie dans ses dimensions scientifiques, managériales, commerciales ou de recherche et développement Disposer de compétences scientifiques et techniques ou professionnelles afin d'appréhender une situation du champ de l'esthétique-cosmétique-parfumerie visant à construire des réponses adaptées Avoir des aptitudes à s'intégrer dans un travail en équipe, à être force de proposition Disposer de capacités d'analyse, d'organisation et d'autonomie Communiquer avec aisance et rigueur en français et en langue étrangère dans la perspective de gérer une relation clientèle
BTS	BTS – Services	Métiers des services à l'environnement	S'intéresser aux métiers de la propreté, de l'assainissement et de la valorisation des déchets Disposer de compétences dans les disciplines scientifiques et technologiques ou professionnelles Disposer de compétences relationnelles, d'autonomie et d'organisation, permettant de s'investir dans des projets collectifs S'exprimer correctement à l'écrit et à l'oral, pour s'inscrire dans un travail en équipe et pour échanger avec les professionnels du secteur Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie
BTS	BTS – Services	Négociation et digitalisation de la relation client	S'intéresser au management des entreprises, à leur stratégie marketing et commerciale Disposer de compétences relationnelles Avoir le goût de développer des échanges à finalité commerciale, notamment via le web Avoir de l'appétence pour argumenter, négocier et valoriser des produits Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques et digitalisés Être capable d'adopter des comportements et des codes professionnels, adaptés à l'image des entreprises Disposer de compétences pour collaborer et travailler en équipe Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie

BTS	BTS – Services	Opticien-lunetier	<p>S'intéresser au secteur de l'optique lunetterie dans ses dimensions scientifiques, managériales et commerciales</p> <p>Disposer de compétences relationnelles et d'argumentation au service de la relation à l'utilisateur</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de tests, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Communiquer avec aisance et rigueur en français et en langue étrangère dans la perspective d'une relation clientèle</p>
BTS	BTS – Services	Orthoprothésiste	<p>S'intéresser aux métiers en lien avec le handicap et la prise en charge des patients en situation de handicap moteur</p> <p>S'intéresser à la conception, fabrication d'appareillages orthopédiques</p> <p>Posséder un bon niveau dans les disciplines scientifiques et techniques</p> <p>Disposer de compétences relationnelles pour travailler au sein d'équipes paramédicales et médicales</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p>
BTS	BTS – Services	Photographie	<p>S'intéresser à la conception de projets ayant une dimension culturelle ou artistique</p> <p>Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de tests, de simulations, de réalisations</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en anglais, pour communiquer et argumenter</p>
BTS	BTS – Services	Podo-orthésiste	<p>S'intéresser aux métiers en lien avec le handicap et la prise en charge des patients en situation de handicap moteur</p> <p>S'intéresser à la conception, fabrication de chaussures et de semelles orthopédiques</p> <p>Posséder un bon niveau dans les disciplines scientifiques et techniques</p> <p>Disposer de compétences relationnelles pour travailler au sein d'équipes paramédicales et médicales</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p>

BTS	BTS – Services	Professions immobilières	<p>S'intéresser au secteur de l'immobilier</p> <p>Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale</p> <p>Disposer de compétences d'analyse et d'évaluation de biens</p> <p>Être capable de s'engager dans un travail collaboratif et de travailler en équipe</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p>
BTS	BTS – Services	Prothésiste dentaire	<p>S'intéresser à la conception et la fabrication de prothèses dentaires en vue du bien-être des patients</p> <p>Disposer de compétences, scientifiques et technologiques, en particulier en biologie et en physique-chimie</p> <p>Avoir une appétence pour le numérique, en conception ou fabrication assistée par ordinateur</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences relationnelles pour animer une équipe au sein de l'entreprise</p> <p>Maîtriser l'expression écrite et orale pour communiquer et argumenter avec les professionnels partenaires.</p>
BTS	BTS – Services	Service et prestation des secteurs sanitaire et social	<p>Être intéressé par la prise en charge administrative des usagers du secteur sanitaire et social</p> <p>Disposer de compétences scientifiques et techniques propres au secteur sanitaire et social ou au secteur de la gestion des ressources humaines</p> <p>Disposer de compétences relationnelles et d'argumentation au service de la relation à l'utilisateur, être capable d'adopter des comportements et des codes professionnels</p> <p>S'exprimer et communiquer correctement à l'écrit et à l'oral pour s'inscrire dans un travail en équipe, échanger avec les professionnels du secteur</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p>
BTS	BTS – Services	Services informatiques aux organisations	<p>Disposer de compétences pour suivre les évolutions des technologies et des usages informatiques, en français et en anglais</p> <p>Disposer de compétences relationnelles pour la mise en œuvre de solutions techniques en relation avec les besoins d'entreprises clientes</p> <p>S'intéresser au management des entreprises et à leur environnement économique et juridique</p> <p>Disposer de compétences pour le travail en équipe</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p>
BTS	BTS – Services	Support à l'action managériale	<p>Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale</p> <p>Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client</p> <p>Disposer de compétences dans au moins deux langues vivantes étrangères</p> <p>S'intéresser au management des entreprises et à leur environnement économique et juridique</p> <p>Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques</p>

BTS	BTS – Services	Tourisme	<p>Disposer de compétences relationnelles à mobiliser dans les métiers propres au secteur du tourisme</p> <p>Capacité à évoluer dans des environnements numériques et digitalisés</p> <p>Disposer de compétences pour travailler en équipe pour la réalisation de projets</p> <p>Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie</p> <p>Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale, en langue française et au moins dans deux langues vivantes étrangères (dont l'anglais)</p> <p>S'intéresser au management des entreprises et à leur environnement économique et juridique</p> <p>Avoir une bonne culture générale, en particulier en histoire et en géographie</p>
-----	----------------	----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Baccalauréats général et technologique

Évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels

NOR : MENE2533572N

→ Note de service du 10-12-2025

MEN – DGESCO A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; à la directrice du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

La présente note de service définit le format des évaluations ponctuelles organisées par le recteur d'académie dans les enseignements optionnels, à compter de la session 2026 du baccalauréat général et technologique. Elle abroge et remplace la note de service modifiée du 25 octobre 2021 (MENE2121399N) « relative aux évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels » afin de modifier la définition de l'évaluation ponctuelle de « Droit et grands enjeux du monde contemporain ».

Elle concerne les candidats dits individuels, c'est-à-dire les candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement, les candidats inscrits dans un établissement privé hors contrat, les candidats inscrits dans un établissement français à l'étranger ne bénéficiant pas d'une homologation pour le cycle terminal et les candidats inscrits au Centre national d'enseignement à distance (Cned) en scolarité libre, conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.

Ces évaluations ponctuelles sont adossées aux programmes des enseignements optionnels pour les classes de première et de terminale. Elles ne sont mises en place que dans les académies où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent.

Voie générale

Pour le baccalauréat général, conformément à l'arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général (MENE1815611A), le candidat individuel peut présenter à l'examen au maximum deux enseignements optionnels :

- un enseignement optionnel choisi parmi les suivants, disposant d'un programme pour les classes de première et de terminale : arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre), éducation physique et sportive, langue des signes française, langue vivante C, langue et cultures de l'Antiquité (latin ou grec) ;
- un enseignement optionnel choisi parmi les suivants, disposant uniquement d'un programme pour la classe de terminale : mathématiques complémentaires (enseignement accessible à tous les candidats, hormis ceux présentant la spécialité mathématiques dans le cadre de leurs épreuves terminales), mathématiques expertes (enseignement réservé aux candidats présentant la spécialité mathématiques dans le cadre de leurs épreuves terminales) ou droit et grands enjeux du monde contemporain.

Les enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

Voie technologique

Pour le baccalauréat technologique, conformément à l'arrêté du 16 juillet 2018 modifié portant organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique (MENE1815612A), le candidat individuel peut présenter à l'examen au maximum deux enseignements optionnels. Ces deux enseignements optionnels sont choisis dans la liste prévue par les textes, parmi les possibilités suivantes : arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre), éducation physique et sportive, langue et cultures de l'Antiquité (latin ou grec), langue des signes française, langue vivante C et droit et grands enjeux du monde contemporain. L'enseignement optionnel droit et grands enjeux du monde contemporain est enseigné uniquement en classe de terminale. Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

Un choix entre deux modalités de passation

Un choix entre deux modalités de passation de ces évaluations ponctuelles est proposé aux candidats individuels :

1. une modalité de passation consistant en deux séries d'évaluations ponctuelles, une à la fin de l'année de première sur le programme de première, l'autre à la fin de l'année de terminale sur le programme de terminale ;
2. une modalité de passation consistant en une unique série d'évaluations ponctuelles organisées l'année de la délivrance

du diplôme du baccalauréat.

Le résultat obtenu par le candidat individuel à chacune de ces évaluations ponctuelles est affecté d'un coefficient 2 lorsque l'évaluation ponctuelle porte sur le programme d'une année (première ou terminale), et d'un coefficient 4 lorsque l'évaluation ponctuelle porte sur le programme des deux années du cycle terminal. Ces coefficients s'ajoutent au total des coefficients (100) prévus pour les enseignements obligatoires.

Les candidats individuels formulent leur choix lors de leur inscription à l'examen. Ce choix s'applique de façon globale, aux enseignements optionnels et aux enseignements obligatoires.

Le format défini dans cette note de service peut être utilisé par le recteur d'académie pour les évaluations de remplacement organisées par les services académiques à titre exceptionnel, à l'intention des candidats scolaires inscrits au Cned en scolarité règlementée (pour l'ensemble de leur scolarité ou uniquement pour les enseignements optionnels concernés), lorsque leur moyenne annuelle dans un enseignement optionnel fait défaut, et pour les candidats sportifs de haut niveau, sportifs espoirs et sportifs des collectifs nationaux inscrits sur les listes mentionnées à l'article L. 221-2 du Code du sport, qui en font la demande.

En application des articles D. 351-27 et suivants du Code de l'éducation, les candidats à l'examen du baccalauréat général ou technologique qui présentent un handicap tel que défini à l'article L. 114 du Code de l'action sociale et des familles peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation, sur demande formulée selon les procédures en vigueur.

Modalité de passation en deux séries d'évaluations ponctuelles, une, l'année précédant la session de l'examen, l'autre, l'année de la session

Lorsqu'il choisit d'être évalué en deux temps, le candidat individuel indique, au moment de son inscription, quels enseignements optionnels il souhaite présenter au baccalauréat.

Pour les enseignements optionnels disposant d'un programme sur les deux années du cycle terminal, le candidat présente une évaluation ponctuelle en première puis une en terminale, à moins que son choix d'options diffère pour la classe de terminale.

Il confirme ce choix l'année de la session de l'examen, dans le cadre des formalités de confirmation d'inscription. Une fois confirmé, ce choix l'engage. Toute absence non justifiée d'un candidat à une évaluation ponctuelle à laquelle il était inscrit est sanctionnée par la note zéro, affectée du coefficient prévu. En cas d'absence pour cause de force majeure, le candidat est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement.

Modalité de passation en une série unique d'évaluations ponctuelles, l'année de la session de l'examen

Lorsqu'il choisit d'être évalué, pour l'ensemble de ses enseignements (obligatoires et optionnels) l'année de la session de l'examen, le candidat individuel indique, au moment de son inscription, quels enseignements optionnels il souhaite présenter au baccalauréat. Cette démarche d'inscription engage le candidat. Toute absence non justifiée d'un candidat à une évaluation ponctuelle à laquelle il était inscrit est sanctionnée par la note zéro, affectée du coefficient prévu. En cas d'absence pour cause de force majeure, le candidat est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement.

Langues vivantes C (voies générale et technologique)

Choix de la langue vivante C pour l'examen

Les candidats individuels peuvent présenter une évaluation ponctuelle dans une langue vivante C si l'académie dans laquelle ils se sont inscrits à l'examen peut adjoindre au jury un examinateur compétent dans cette langue vivante.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation apprécie les compétences orales des candidats.

Structure

Classe de première

Les axes définis dans la note de service relative aux programmes pour les évaluations ponctuelles de langues vivantes, concernant la langue vivante A et la langue vivante B, s'appliquent à l'enseignement optionnel de langue vivante C.

Niveau visé A2

Évaluation orale de 10 minutes sans préparation.

Le candidat présente à l'examinateur un document :

— un texte (extrait de roman, de pièce de théâtre, poème, article de presse, bande dessinée, etc.) ;

ou

— un document iconographique (image, photo, peinture, dessin, etc.).

Dans un premier temps (n'excédant pas 5 minutes), le candidat présente son document en expliquant en quoi il illustre une thématique traitée au cours de l'année.

Dans un second temps (n'excédant pas 5 minutes), l'examinateur engage le candidat à approfondir certains points de son exposé puis élargit l'entretien à des questions plus générales.

Classe de terminale

Les axes définis dans la note de service relative aux programmes pour les évaluations ponctuelles de langues vivantes, concernant la langue vivante A et la langue vivante B, s'appliquent à l'enseignement optionnel de langue vivante C.

Niveau visé A2/B1

Évaluation orale de 10 minutes sans préparation.

Le dossier, apporté par le candidat, est composé de deux ou trois documents portant sur le même thème :

- un ou deux textes (extrait de roman, de pièce de théâtre, poème, article de presse, bande dessinée, etc.) ;
- un ou deux documents iconographiques (image, photo, peinture, dessin, etc.).

Dans un premier temps (n'excédant pas 5 minutes), le candidat présente son dossier en expliquant en quoi il illustre une thématique traitée au cours de l'année.

Dans un second temps (n'excédant pas 5 minutes), l'examineur engage le candidat à approfondir certains points de son exposé puis élargit l'entretien à des questions plus générales.

Fin du cycle terminal

Les axes définis dans la note de service relative aux programmes pour les évaluations ponctuelles de langues vivantes, concernant la langue vivante A et la langue vivante B, s'appliquent à l'enseignement optionnel de langue vivante C.

Niveau visé A2/B1

Évaluation orale de 10 minutes sans préparation.

Le dossier, apporté par le candidat, est composé de deux ou trois documents portant sur le même thème :

- un ou deux textes (extrait de roman, de pièce de théâtre, poème, article de presse, bande dessinée, etc.) ;
- un ou deux documents iconographiques (image, photo, peinture, dessin, etc.).

Dans un premier temps (n'excédant pas 5 minutes), le candidat présente son dossier en expliquant en quoi il illustre une thématique traitée au cours de l'année. Dans un second temps (n'excédant pas 5 minutes), l'examineur engage le candidat à approfondir certains points de son exposé puis élargit l'entretien à des questions plus générales.

Notation

L'évaluation est notée sur 20 points.

Langue des signes française (voies générale et technologique)

Objectifs de l'évaluation

Les compétences d'expression en langue des signes française sont évaluées en fonction du programme étudié (annexes 1 et 2 de l'arrêté du 17 juillet 2020 publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (BOENJS) du 19 novembre 2020) :

- en langue première (LSF L1), s'adressant à des élèves sourds, malentendants ou entendants ayant déjà acquis un niveau avancé de maîtrise de la LSF ;
- en langue seconde (LSF L2) s'adressant à des élèves commençant l'apprentissage de la langue au lycée.

Structure

Classe de première

L'évaluation porte sur les attendus, pour la classe de première, du programme de lycée de langue des signes française.

Pour la LSF L1 : niveau visé B2

Pour la LSF L2 : niveau visé A2

Évaluation de langue des signes française de 10 minutes sans préparation.

Le candidat présente à l'examineur un document iconographique (image, dessin, photographie, reproduction d'une œuvre plastique).

Dans un premier temps (n'excédant pas 5 minutes), le candidat présente son document en expliquant en quoi il illustre une thématique traitée au cours de l'année.

Dans un second temps (n'excédant pas 5 minutes), l'examineur engage le candidat à approfondir certains points de son exposé puis élargit l'entretien à des questions plus générales.

Classe de terminale

L'évaluation porte sur les attendus, pour la classe de terminale, du programme de lycée de langue des signes française.

Pour la LSF L1 : niveau visé B2/C1

Pour la LSF L2 : niveau visé A2/B1

Évaluation de langue des signes française de 10 minutes sans préparation.

Le dossier, apporté par le candidat, est composé de deux documents iconographiques (image, dessin, photographie, reproduction d'une œuvre plastique) portant sur le même thème.

Dans un premier temps (n'excédant pas 5 minutes), le candidat présente son dossier en expliquant en quoi il illustre une thématique traitée au cours de l'année.

Dans un second temps (n'excédant pas 5 minutes), l'examineur engage le candidat à approfondir certains points de son exposé puis élargit l'entretien à des questions plus générales.

Fin du cycle terminal

L'évaluation porte sur les attendus, pour les classes de première et de terminale, du programme de lycée de langue des signes française.

Pour la LSF L1 : niveau visé B2/C1

Pour la LSF L2 : niveau visé A2/B1

Évaluation de langue des signes française de 10 minutes sans préparation.

Le dossier, apporté par le candidat, est composé de deux documents iconographiques (image, dessin, photographie,

reproduction d'une œuvre plastique) portant sur le même thème.

Dans un premier temps (n'excédant pas 5 minutes), le candidat présente son dossier en expliquant en quoi il illustre une thématique traitée au cours de l'année.

Dans un second temps (n'excédant pas 5 minutes), l'examinateur engage le candidat à approfondir certains points de son exposé puis élargit l'entretien à des questions plus générales.

Notation

L'évaluation est notée sur 20 points.

Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec (voies générale et technologique)

Évaluation orale

Préparation : 30 minutes

Durée : 15 minutes

Objectifs de l'évaluation

L'examinateur propose une note globale qui évalue les compétences de traduction et de lecture en prenant en compte :

- les connaissances linguistiques ;
- la capacité à comprendre le texte et à le rendre dans la langue cible ;
- la capacité à proposer une analyse littéraire et interprétative de l'extrait ;
- la capacité à répondre aux questions, à justifier ses choix de traduction et d'interprétation ainsi qu'à revenir, le cas échéant, sur sa traduction ou son commentaire lors de l'entretien.

De manière complémentaire, l'examinateur apprécie aussi les points suivants, susceptibles d'ajouter des points à la note finale :

- la capacité à mobiliser les autres textes étudiés durant l'année ;
- la culture générale sur les autres objets d'étude étudiés durant l'année ;
- les lectures personnelles ;
- les connaissances dans l'autre langue ancienne éventuellement étudiée par le candidat.

Structure

Classe de première : évaluation sur le programme de première

Le candidat fournit à l'examinateur la liste des textes étudiés pendant l'année, organisés selon les trois objets d'étude qui ont été traités durant l'année parmi ceux définis dans le programme d'enseignement optionnel de la classe de première fixé par arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOENJS spécial n° 1 du 22 janvier 2019. L'objet d'étude Méditerranée : conflits, influences et échanges fait l'objet d'un traitement obligatoire. La liste comporte un minimum de douze textes (latins ou grecs suivant l'enseignement optionnel auquel est inscrit le candidat), avec un minimum de trois textes par objet d'étude. Chaque texte a une longueur minimale d'une quinzaine de lignes ou vers.

Le candidat est tenu de présenter deux exemplaires, sans traduction, de chacun des textes étudiés durant l'année. Chaque texte doit comporter les mentions obligatoires suivantes : titre du passage, auteur, œuvre, références du passage retenu. Le texte peut, éventuellement, être accompagné d'un court paratexte n'excédant pas quatre lignes.

L'examinateur choisit, dans la liste des textes présentée par le candidat, un texte.

Le candidat dispose d'un dictionnaire latin-français ou grec-français pendant le temps de préparation.

Préparation

a) L'examinateur propose au candidat un passage représentant environ un tiers de l'extrait retenu (cinq lignes ou vers) ; le candidat doit traduire ce segment en veillant à en proposer une traduction à la fois élégante et fidèle au texte en langue ancienne.

b) Le candidat doit préparer un commentaire de l'ensemble du texte retenu en le mettant en perspective avec l'objet d'étude du programme correspondant.

Interrogation (10 minutes)

a) Le candidat situe l'extrait ; il lit et traduit les lignes ou vers choisis par l'examinateur.

b) Le candidat commente l'ensemble de l'extrait retenu en le mettant en perspective avec l'objet d'étude du programme correspondant.

Entretien (5 minutes)

Un temps d'entretien permet alors à l'examinateur de revenir sur quelques points de la traduction et/ou du commentaire.

Classe de terminale : évaluation sur le programme de terminale

Le candidat fournit à l'examinateur la liste des textes étudiés pendant l'année, organisés selon les trois objets d'étude qui ont été traités durant l'année parmi ceux définis dans le programme d'enseignement optionnel de la classe de terminale fixé par arrêté du 19 juillet 2019 paru au BOENJS spécial n° 8 du 25 juillet 2019. L'objet d'étude Méditerranée : présence des mondes antiques fait l'objet d'un traitement obligatoire. La liste comporte un minimum de douze textes (latins ou grecs suivant l'enseignement optionnel auquel est inscrit le candidat), avec un minimum de trois textes par objet d'étude. Chaque texte a une longueur minimale d'une quinzaine de lignes ou vers.

Le candidat est tenu de présenter deux exemplaires, sans traduction, de chacun des textes étudiés durant l'année. Chaque texte doit comporter les mentions obligatoires suivantes : titre du passage, auteur, œuvre, références du passage retenu. Le texte peut, éventuellement, être accompagné d'un court paratexte n'excédant pas quatre lignes.

L'examinateur choisit, dans la liste des extraits présentée par le candidat, un texte.

Le candidat dispose d'un dictionnaire latin-français ou grec-français pendant le temps de préparation.

Préparation

a) L'examineur propose au candidat un passage représentant environ un tiers de l'extrait retenu (cinq lignes ou vers) ; le candidat doit traduire ce segment en veillant à en proposer une traduction à la fois élégante et fidèle au texte en langue ancienne.

b) Le candidat doit préparer un commentaire de l'ensemble du texte retenu en le mettant en perspective avec l'objet d'étude du programme correspondant.

Interrogation (10 minutes)

a) Le candidat situe l'extrait ; il lit et traduit les lignes ou vers choisis par l'examineur.

b) Le candidat commente l'ensemble de l'extrait retenu en le mettant en perspective avec l'objet d'étude du programme correspondant.

Entretien (5 minutes)

Un temps d'entretien permet alors à l'examineur de revenir sur quelques points de la traduction ou du commentaire.

Fin du cycle terminal : évaluation sur le programme du cycle terminal

Le candidat fournit à l'examineur la liste des textes étudiés pendant le cycle terminal, organisés selon quatre objets d'étude traités parmi ceux définis dans les programmes de l'enseignement optionnel de la classe de première (arrêté du 17 janvier 2019) et de la classe de terminale (arrêté du 22 juillet 2019). Deux objets d'étude doivent relever du programme de la classe de première et deux objets d'étude doivent relever de la classe terminale. L'objet d'étude Méditerranée fait, en première comme en terminale, l'objet d'un traitement obligatoire. La liste comporte un minimum de seize textes (latins ou grecs suivant l'enseignement optionnel auquel est inscrit le candidat), avec un minimum de trois textes par objet d'étude. Chaque texte a une longueur minimale d'une quinzaine de lignes ou vers.

Le candidat est tenu de présenter deux exemplaires, sans traduction, de chacun des textes de la liste remise à l'examineur. Chaque texte doit comporter les mentions obligatoires suivantes : titre du passage, auteur, œuvre, références du passage retenu. Le texte peut, éventuellement, être accompagné d'un court paratexte n'excédant pas quatre lignes.

L'examineur choisit, dans la liste des textes présentée par le candidat, un texte.

Le candidat dispose d'un dictionnaire latin-français ou grec-français pendant le temps de préparation.

Préparation

a) L'examineur propose au candidat un passage représentant environ un tiers de l'extrait retenu (cinq lignes ou vers) ; le candidat doit traduire ce segment en veillant à en proposer une traduction à la fois élégante et fidèle au texte en langue ancienne.

b) Le candidat doit préparer un commentaire de l'ensemble du texte retenu en le mettant en perspective avec l'objet d'étude du programme correspondant.

Interrogation (10 minutes)

a) Le candidat situe l'extrait ; il lit et traduit les lignes ou vers choisis par l'examineur.

b) Le candidat commente l'ensemble de l'extrait retenu en le mettant en perspective avec l'objet d'étude du programme correspondant.

Entretien (5 minutes)

Un temps d'entretien permet alors à l'examineur de revenir sur quelques points de la traduction ou du commentaire.

Notation

L'évaluation est notée sur 20 points.

Éducation physique et sportive (voies générale et technologique)

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation de l'enseignement optionnel en éducation physique et sportive (EPS) vise à apprécier les différents attendus de cet enseignement qui prolonge l'enseignement commun d'EPS en proposant des expériences approfondies. Comme précisé dans le programme (arrêté du 2 juin 2021 paru au BOENJS n° 25 du 24 juin 2021), les candidats doivent montrer des compétences pour pratiquer une ou des activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) et pour réfléchir sur leur propre activité physique à partir de thèmes d'étude issus de la liste ci-dessous :

- activité physique, sportive, artistique et **égalité entre les femmes et les hommes** ;
- activité physique, sportive, artistique et **santé** ;
- activité physique, sportive, artistique et **prévention, protection des risques** ;
- activité physique, sportive, artistique et **spectacle** ;
- activité physique, sportive, artistique et **inclusion** ;
- activité physique, sportive, artistique et **environnement** ;
- activité physique, sportive, artistique et **entraînement**.

Structure

Les candidats sont évalués sur deux parties : une pratique physique définie nationalement et un oral.

Ces deux parties se déroulent le même jour pour chaque candidat. Le jury est constitué de deux enseignants d'EPS dont l'un au moins intervient en enseignement optionnel.

Un candidat faisant l'objet d'une dispense à l'examen ponctuel terminal dans l'enseignement obligatoire d'EPS ne peut se présenter à l'évaluation ponctuelle dans l'enseignement optionnel d'EPS.

Classe de première : évaluation sur le programme de première

Première partie : compétences relatives à la pratique des Apsa

Le candidat réalise une épreuve de sauvetage aquatique dont les précisions et barèmes sont définis dans le référentiel national ci-après.

Deuxième partie : connaissances relatives aux thèmes d'étude en lien avec une Apsa

L'oral, d'une durée de 15 minutes, porte sur une Apsa et un thème d'étude, tous deux choisis par le candidat.

Il débute par un exposé de 5 minutes maximum dans lequel le candidat présente une problématique mettant en lien le thème d'étude et l'Apsa choisis. Il se poursuit par un entretien avec le jury qui permet d'investiguer les connaissances sur l'Apsa et la thématique choisie, ainsi que sur la mise en relation du thème d'étude et de l'Apsa.

Classe de terminale : évaluation sur le programme de terminale

Première partie : compétences relatives à la pratique des Apsa

Le candidat réalise une épreuve de badminton en simple dont les précisions et barèmes sont définis dans le référentiel national ci-après.

Deuxième partie : connaissances relatives aux thèmes d'étude en lien avec sa pratique

L'oral, d'une durée de 15 minutes, porte sur un thème d'étude, choisi par le candidat, en lien avec sa propre pratique.

Il débute par un exposé de 5 minutes maximum dans lequel le candidat présente une problématique mettant en lien le thème d'étude et sa propre pratique en s'appuyant sur l'Apsa de son choix. Il se poursuit par un entretien avec le jury qui permet d'approfondir son argumentation et la réflexion sur sa pratique et son entraînement en investiguant des connaissances diversifiées sur la thématique choisie et sa mise en relation avec sa pratique personnelle et l'Apsa choisie.

Fin du cycle terminal : évaluation sur le programme du cycle terminal

Première partie : compétences relatives à la pratique des Apsa

Le candidat est évalué sur les deux épreuves pratiques décrites ci-dessus : celle de première (sauvetage aquatique) et celle de terminale (badminton en simple). Si les deux épreuves pratiques ne peuvent être organisées le même jour, elles peuvent alors l'être à des dates différentes. Dans ce cas, l'épreuve orale, unique, se déroule le même jour que l'une des deux épreuves pratiques.

Deuxième partie : connaissances relatives aux thèmes d'étude en lien avec sa pratique

L'oral, d'une durée de 20 minutes, porte sur un thème d'étude, choisi par le candidat, en lien avec sa pratique, et sur les connaissances liées à un autre thème d'étude également choisi par le candidat.

Il débute par un exposé de 5 minutes maximum dans lequel le candidat présente une problématique mettant en lien le thème d'étude et sa propre pratique en s'appuyant sur l'Apsa de son choix. Il se poursuit par un entretien avec le jury qui permet d'approfondir son argumentation et la réflexion sur sa pratique et son entraînement en investiguant des connaissances diversifiées sur la thématique choisie et sa mise en relation avec sa pratique personnelle et l'Apsa choisie. Lors des cinq dernières minutes, les questions du jury visent à apprécier les connaissances du candidat sur un deuxième thème d'étude choisi.

Notation

La partie pratique est notée sur 12 points. Pour l'évaluation sur le cycle terminal, cette note est constituée de la moyenne des deux notes obtenues aux épreuves pratiques décrites ci-dessus.

La partie orale est notée sur 8 points.

Candidats en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle permanente attestées par l'autorité médicale peuvent bénéficier d'une pratique adaptée pour la partie pratique.

Les adaptations sont proposées par la commission académique en fonction du type de handicap à prendre en compte. Un candidat faisant l'objet d'une dispense à l'examen ponctuel terminal dans l'enseignement obligatoire d'EPS ne peut se présenter à l'évaluation ponctuelle dans l'enseignement optionnel d'EPS.

Candidats sportifs de haut niveau

Les candidats sportifs de haut niveau, les sportifs espoirs ou les sportifs des collectifs nationaux inscrits sur les listes mentionnées à l'article L. 221-2 du Code du sport bénéficient des modalités d'évaluation suivantes :

- ils passent l'évaluation orale telle que définie plus haut, sans adaptation particulière. Cette évaluation est notée sur 8 points ;
- ils sont dispensés de la partie pratique physique, pour laquelle ils bénéficient automatiquement de 12 points, sous réserve de s'être bien présentés à l'oral.

La somme de ces deux parties (pratique et orale) constitue la note d'enseignement optionnel sur 20 points.

Tableau récapitulatif

	Pratique physique 12 points	Oral 8 points	Coefficient au baccalauréat	Aménagement SHN
Classe de première	Sauvetage aquatique	15 minutes dont 5 minutes d'exposé L'oral porte sur une activité physique sportive ou artistique (Apsa) et un thème d'étude, tous deux choisis par le candidat.	2	Validation automatique de la pratique à 12 points

	Pratique physique 12 points	Oral 8 points	Coefficient au baccalauréat	Aménagement SHN
Classe de terminale	Badminton en simple	15 minutes dont 5 minutes d'exposé L'oral porte sur un thème d'étude, choisi par le candidat, en lien avec sa propre pratique et une Apsa de son choix.	2	Validation automatique de la pratique à 12 points
Cycle terminal	Sauvetage aquatique Badminton en simple	20 minutes dont 5 minutes d'exposé. L'oral porte sur un thème d'étude, choisi par le candidat, en lien avec sa propre pratique et une Apsa de son choix. Extension sur les 5 dernières minutes à une autre thématique choisie par le candidat.	4	Validation automatique des deux pratiques à 12 points

Référentiel national : Enseignement optionnel – 200 mètres sauvetage aquatique – Évaluation ponctuelle

Épreuve pratique

Parcours continu d'une distance de 200 mètres durant lequel le candidat nage, franchit des obstacles, puis recherche et remorque un objet lesté ou un mannequin en un temps imparti.

Nature des obstacles :

- vertical par rapport à la surface afin d'imposer une immersion d'environ 1 mètre de profondeur ;
- horizontal imposant un déplacement subaquatique d'au moins 2 mètres.

Des objets lestés et un mannequin enfant sont placés entre 1,50 et 2 mètres de profondeur et à 5 mètres environ du bord.

Lors du dernier 25 mètres et après une nage d'approche de 5 mètres, le candidat doit aller chercher l'objet immergé de son choix (objet lesté ou mannequin enfant) et le ramener sur les 20 mètres restant.

Au cours de l'échauffement, le candidat choisit parmi quatre parcours de difficulté croissante selon la nature et le nombre des obstacles à franchir durant les 7 premiers 25 mètres et selon la nature de l'objet remorqué durant le dernier 25 mètres.

Parcours Vert : 5 obstacles d'une seule nature + recherche et remorquage de l'objet lesté.

Parcours Bleu : 5 obstacles verticaux et horizontaux + recherche et remorquage de l'objet lesté.

Parcours Rouge : 7 obstacles verticaux et horizontaux + recherche et remorquage de l'objet lesté.

Parcours Noir : 7 obstacles verticaux et horizontaux + recherche et remorquage du mannequin.

Le candidat communique le choix de son parcours avant le début

de l'épreuve et prévoit l'organisation du franchissement des obstacles et leur répartition au cours des 200 mètres.

Avant le départ, il annonce au jury son projet d'organisation de franchissement des obstacles : il détaille quel(s) obstacle(s) (horizontal et/ou vertical) il franchit sur chacun des 7 premiers 25 mètres du parcours dans le respect de la couleur de son parcours. Il doit recouper la surface de l'eau entre chaque obstacle (pas d'enchaînement sous l'eau de deux obstacles).

Le temps maximum imparti pour réaliser les 200 mètres du parcours : 5 minutes 45 pour les garçons et 6 minutes 15 secondes pour les filles.

Tout candidat qui dépasse le temps imparti est arrêté. Tout contact ou réchappe d'un obstacle est pénalisé.

La qualité du remorquage et la conformité au projet de parcours sont également prises en compte.

Points à affecter	Éléments à évaluer	
8 points	<p>Parcours réalisé La difficulté est validée si la nature et le nombre des obstacles sont respectés : sinon le parcours sera déclassé d'une difficulté inférieure. Chaque contact est pénalisé de - 0,5 point ; Chaque réchappe est pénalisée de - 1 point ;</p>	<p>Parcours non terminé ou temps imparti dépassé : 0 point Parcours Vert : 2 points Parcours Bleu : 4 points Parcours Rouge : 6 points Parcours Noir : 8 points</p>

Points à affecter	Éléments à évaluer			
2 points	Qualité du remorquage	Objet ou mannequin non remonté à la surface ou transport le plus souvent sous l'eau : 0 point	Objet ou mannequin remonté à la surface, le plus souvent hors de l'eau lors du remorquage : 1 point	Objet ou mannequin remonté à la surface, toujours hors de l'eau lors du remorquage : 2 points
2 points	Conformité au projet annoncé	Le parcours réalisé diffère du projet annoncé de plus d'un obstacle : 0 point	Le parcours réalisé diffère du projet annoncé d'un obstacle : 1 point	Le parcours réalisé est strictement conforme au projet annoncé dans l'enchaînement du nombre d'obstacles et leur nature : 2 points

Référentiel national : Enseignement optionnel EPS – Badminton – Évaluation ponctuelle

Épreuve pratique

Les règles essentielles sont celles du badminton. Les matchs se jouent en deux sets de 11 points. À l'issue d'un temps d'échauffement, les candidats sont répartis dans des poules de niveau homogène. Chaque candidat(e) dispute au moins deux matchs contre des adversaires de niveau proche. Le positionnement du niveau de jeu du candidat (item 1 : Qualité des techniques au service de la tactique) est la première étape de l'évaluation, déterminante pour la suite et l'attribution des points. « La pertinence et l'efficacité des choix stratégiques dans la gestion du rapport de force » (item 2) sera appréciée au regard de l'évolution du score entre les 2 sets de chaque match avec une échelle de points déterminée par le niveau de jeu du candidat(e) (ou de la poule), les points étant répartis selon les 6 cas de figure répertoriés.

À propos du principe d'équilibre du rapport de force : pour que les compétences attendues soient révélées, les candidats qui se rencontrent doivent être de niveau homogène (rapport de force équilibré). Ainsi, filles et garçons peuvent être évalués au sein d'une même poule. Il faut cependant veiller à ce que le niveau des candidates filles soit apprécié et évalué en fonction de celui des autres filles (idem pour les candidats garçons).

Veiller à valoriser de manière équitable des registres ou des styles de jeu qui peuvent être différents (vitesse de frappes, exploitation du volume et des espaces).

Les évaluateurs ont la responsabilité de tenir compte de ces différences dans les appréciations qualitatives et le passage à la note. Les appréciations et notes sont attribuées sans comparer les prestations des filles avec celles des garçons.

8/20	<p>Tactique : projet de gain de match</p> <p>Qualité des techniques au service de la tactique.</p> <p>Rapidité et équilibre des déplacements, placements et replacements</p> <p>Variété, qualité et efficacité des actions de frappes</p>	<p>0 point à 2,75 points Construit et marque grâce à des renvois variés dans l'axe central essentiellement. Produit des frappes de rupture (descendantes ou éloignées de l'adversaire sur la profondeur ou la largeur) sur un volant haut en zone avant. Déplacements limités et/ou désorganisés qui perturbent les actions de frappe. Les actions de déplacement – frappe-replacement sont juxtaposées. Le replacement est souvent en retard ou parfois absent. Le candidat joue de face le plus souvent (en frappe haute), il joue rarement bien placé (en fente au filet et avec une préparation de profil en frappe haute). La prise de raquette est inadaptée Niveau A</p>	<p>3 points à 5,75 points Tant qu'il n'est pas trop proche du fond du court et/ou en crise de temps et/ou sur son revers haut, construit et marque avec des trajectoires variées dans la profondeur ou la largeur ou avec un coup accéléré, déplace l'adversaire. Utilise un coup prioritaire efficace. Reconnaît et exploite un volant favorable afin de créer la rupture. Déplacements et placements sous le volant souvent efficaces dans les phases de moindre pression. Le candidat se déplace en pas chassés (ou courus) et joue en équilibre. Se replace sans attendre vers le centre du terrain. Le candidat sort du jeu de face : placement de profil en frappe haute à mi-court ou en fond de court et placement à l'amble en fente avant pour les frappes au filet. La prise de raquette est parfois adaptée (prise universelle) Niveau B</p>	<p>6 points à 8 points Tant qu'il n'est pas trop proche du fond du court et/ou en crise de temps et/ou sur son revers haut, construit et marque avec des trajectoires variées et plus précises (en hauteur, longueur, direction et vitesse) dans un espace de jeu élargi : alterne les zones visées (frappes placées éloignées du centre), utilise des frappes descendantes ralenties ou accélérées. Le candidat peut privilégier aussi bien la dominante vitesse (trajectoires tendues descendantes ou plates) que l'exploitation du terrain (par le volume) pour gagner l'échange. Fixe, déborde, exploite le revers haut de fond de court adverse. Déplacements synchronisés et coordonnés sur tout le terrain même dans les phases de pression forte: les actions de déplacement – frappe se superposent régulièrement et permettent de jouer en équilibre bien placé. Le replacement, quasi systématique, prend parfois en compte la trajectoire émise (replacement tactique). La prise de raquette universelle est systématisée. Adapte parfois sa prise en revers. Niveau C</p>
------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4/20	Efficacité des choix stratégiques et engagement dans le duel	Évolution du score entre les 2 sets		Niveau A	Niveau B	Niveau C
		cas 6 :	Gagne les 2 sets en augmentant l'écart sur le second set	3,5	3,75	4
		cas 5 :	Gagne les 2 sets avec dans le second set un écart de points inférieur ou égal à celui du 1 ^{er} set	3	3,5	3,75
		cas 4 :	Gagne le second set après avoir perdu le 1 ^{er}	2,5	3,25	3,5
		cas 3 :	Perd le second set après avoir gagné le 1 ^{er}	2	3	3,25
		cas 2 :	Perd les 2 sets en réduisant l'écart d'au moins 2 points sur le second set.	1,5	2,5	3
		cas 1 :	Perd les 2 sets sans évolution positive du score sur le second set	1	2	2,75
		Pour chaque match réalisé, l'évolution du score (cas 1 à 6) détermine le nombre de points obtenus en fonction du niveau de jeu du candidat (A, B ou C). La note globale sur 4 résulte de la moyenne des notes ainsi obtenues.				

Arts : arts plastiques (voies générale et technologique)

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation porte sur les capacités du candidat à présenter des réalisations plastiques personnelles, à mobiliser ses acquis relevant de la pratique plasticienne et de la culture plastique et artistique.

Elle lui permet de manifester des compétences travaillées liées aux programmes (arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOENJS spécial n° 1 du 22 janvier 2019 pour le programme de première, et arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOENJS spécial n° 8 du 25 juillet 2019 pour le programme de terminale), d'exprimer sa sensibilité et sa singularité, de faire état d'une culture personnelle, de témoigner de sa maîtrise d'un vocabulaire spécifique et de recul critique ainsi que de son aptitude à argumenter et à dialoguer avec le jury. L'évaluation porte sur les compétences travaillées et les attendus figurant aux programmes de l'enseignement optionnel en arts plastiques.

Pratique et culture devant se répondre l'une l'autre, les deux parties de l'évaluation permettent de vérifier les liens que le candidat est capable de tisser entre ces deux composantes de la discipline.

Structure

Classe de première : évaluation sur le programme de première

Première partie : compétences relatives à la pratique plastique (15 minutes sans préparation)

Disposant de cinq à sept minutes maximum, le candidat présente deux réalisations plastiques abouties qu'il a choisies et qu'il apporte le jour de l'évaluation. Elles sont issues du travail conduit durant l'année. L'une d'entre elles peut être collective. Il justifie son choix au regard des questionnements plasticiens abordés se référant au programme de première. Le temps restant, dans un dialogue avec le jury, le candidat est amené à compléter et argumenter sa présentation, préciser ses démarches et projets, témoigner de la maîtrise des compétences plasticiennes qu'il a mobilisées.

Indications

Les réalisations présentées doivent pouvoir être transportées par le candidat dans la salle d'examen sans aide extérieure et installées sans nécessiter ni temps additionnel ni dispositif particulier d'accrochage ou de présentation. Elles ne sont pas manipulées par le jury. La photographie et la vidéo sont employées pour restituer les réalisations bidimensionnelles et tridimensionnelles de très grand format ou de très gros volume, ainsi que celles impliquant la durée ou le mouvement, celles en relation à un espace architectural ou naturel, à un dispositif de présentation ou à la réalisation d'une exposition. La restitution des pratiques strictement numériques comme les visualisations nécessitant la vidéo ou l'infographie est conduite avec du matériel informatique. Le visionnement de ces documents doit s'inclure dans le temps de présentation. Le candidat apporte le matériel informatique requis et est responsable de son bon fonctionnement. Il prévoit des versions imprimées à présenter en cas d'une éventuelle panne.

Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture plastique et artistique (15 minutes sans préparation)

Disposant de 5 minutes maximum, s'appuyant sur deux à trois œuvres relevant des arts plastiques qu'il a librement choisies, le candidat développe une réflexion sur un questionnement parmi ceux définis par les trois grands champs de questionnements du programme de première.

Le temps restant, dans une forme dialoguée, l'entretien permet d'approfondir la réflexion du candidat, d'apprécier la culture plastique et artistique qu'il est en mesure de mobiliser, ses capacités à analyser des œuvres, à faire des liens avec sa pratique, avec d'autres questionnements et connaissances travaillés durant l'année ou bien avec des expériences vécues, des lieux culturels visités, des rencontres artistiques.

Classe de terminale : évaluation sur le programme de terminale

Première partie : compétences relatives à la pratique plastique (15 minutes sans préparation)

Disposant de cinq à sept minutes maximum, le candidat présente deux réalisations plastiques abouties qu'il a choisies et qu'il apporte le jour de l'évaluation. Elles sont issues du travail conduit durant l'année. L'une d'entre elles peut être collective. Il justifie son choix au regard des questionnements plasticiens abordés se référant au programme de terminale. Le temps restant, dans un dialogue avec le jury, le candidat est amené à compléter et argumenter sa présentation, préciser ses démarches et projets, témoigner de la maîtrise des compétences plasticiennes qu'il a mobilisées.

Indications

Les réalisations présentées doivent pouvoir être transportées par le candidat dans la salle d'examen sans aide extérieure et installées sans nécessiter ni temps additionnel ni dispositif particulier d'accrochage ou de présentation. Elles ne sont pas manipulées par le jury. La photographie et la vidéo sont employées pour restituer les réalisations bidimensionnelles et tridimensionnelles de très grand format ou de très gros volume, ainsi que celles impliquant la durée ou le mouvement, celles en relation à un espace architectural ou naturel, à un dispositif de présentation ou à la réalisation d'une exposition. La restitution des pratiques strictement numériques comme les visualisations nécessitant la vidéo ou l'infographie est conduite avec du matériel informatique. Le visionnement de ces documents doit s'inclure dans le temps de présentation. Le candidat apporte le matériel informatique requis et est responsable de son bon fonctionnement. Il prévoit des versions imprimées à présenter en cas d'une éventuelle panne.

Fin du cycle terminal : évaluation sur les programmes du cycle terminal

Première partie : compétences relatives à la pratique plastique (15 minutes sans préparation)

Disposant de cinq à sept minutes maximum, le candidat présente deux réalisations plastiques abouties qu'il a choisies et qu'il apporte le jour de l'évaluation. Elles sont issues du travail conduit durant le cycle terminal. L'une d'entre elles peut être collective. Il justifie son choix au regard des questionnements plasticiens abordés se référant aux programmes de première et de terminale. Le temps restant, dans un dialogue avec le jury, le candidat est amené à compléter et argumenter sa présentation, préciser ses démarches et projets, témoigner de la maîtrise des compétences plasticiennes qu'il a mobilisées.

Indications

Les réalisations présentées doivent pouvoir être transportées par le candidat dans la salle d'examen sans aide extérieure et installées sans nécessiter ni temps additionnel ni dispositif particulier d'accrochage ou de présentation. Elles ne sont pas manipulées par le jury. La photographie et la vidéo sont employées pour restituer les réalisations bidimensionnelles et tridimensionnelles de très grand format ou de très gros volume, ainsi que celles impliquant la durée ou le mouvement, celles en relation à un espace architectural ou naturel, à un dispositif de présentation ou à la réalisation d'une exposition. La restitution des pratiques strictement numériques comme les visualisations nécessitant la vidéo ou l'infographie est conduite avec du matériel informatique. Le visionnement de ces documents doit s'inclure dans le temps de présentation. Le candidat apporte le matériel informatique requis et est responsable de son bon fonctionnement. Il prévoit des versions imprimées à présenter en cas d'une éventuelle panne.

Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture plastique et artistique (15 minutes sans préparation)

Disposant de 5 minutes maximum, s'appuyant sur deux à trois œuvres relevant des arts plastiques qu'il a librement choisis, le candidat développe une réflexion sur un questionnement parmi ceux définis par les trois grands champs de questionnements des programmes de première et de terminale.

Le temps restant, dans une forme dialoguée, l'entretien permet d'approfondir la réflexion du candidat, d'apprécier la culture plastique et artistique qu'il est en mesure de mobiliser, ses capacités à analyser des œuvres, à faire des liens avec sa pratique, avec d'autres questionnements et connaissances travaillés durant le cycle terminal ou bien avec des expériences vécues, des lieux culturels visités, des rencontres artistiques.

Document de synthèse, questionnement des programmes et liste d'œuvres choisies

Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit.

Le questionnement des programmes en lien au choix des œuvres est cité littéralement sur une feuille accompagnant le document de synthèse. Une reproduction en couleur de chaque œuvre choisie est fournie par le candidat avec l'indication du prénom et nom de l'artiste, du titre de l'œuvre, de sa date de création, des matériaux employés, des dimensions en centimètre, et du lieu de conservation ou de présentation (selon le cas).

Tous ces documents sont remis au jury au début de l'évaluation.

Barème et notation

Les deux réalisations plastiques ne sont pas évaluées en tant que telles. Les capacités techniques dont elles témoignent sont intégrées à l'évaluation des compétences de la première partie de l'évaluation.

Chaque partie de l'évaluation est notée sur 10 points.

Constitution du jury

Le jury est constitué de deux professeurs d'arts plastiques de l'éducation nationale, l'un au moins enseignant en lycée.

Arts : cinéma-audiovisuel (voies générale et technologique)

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation en cinéma-audiovisuel a pour objectif de vérifier les connaissances et compétences acquises, d'une part dans le cadre du programme de première (arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOENJS spécial n° 1 du 22 janvier 2019), d'autre part dans le cadre du programme de terminale (arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOENJS spécial n° 8 du 25 juillet 2019) en matière de pratique pour la première partie de l'évaluation et d'analyse filmique et de culture cinématographique pour la seconde.

Pratique et culture devant se répondre l'une l'autre, les deux parties de l'évaluation permettent de vérifier les liens que le candidat est capable de tisser entre ces deux composantes de la discipline.

Structure

Classe de première : évaluation sur le programme de première

Première partie : compétences relatives à la pratique du cinéma-audiovisuel (15 minutes sans préparation)

Disposant de cinq à sept minutes maximum, le candidat présente son projet de création réalisé durant l'année en mettant en lumière ses intentions, sa démarche et son engagement personnel. Il s'appuie sur les documents consignés dans son carnet de création et sur des extraits de sa réalisation audiovisuelle.

Le temps restant, dans une forme dialoguée, le jury invite le candidat à développer sa réflexion sur la démarche créative engagée.

Indications

La réalisation audiovisuelle est enregistrée sur un support (DVD, fichier audiovisuel sur clé USB). Le centre d'examen est équipé de l'outil de projection nécessaire.

Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture du cinéma-audiovisuel (15 minutes sans préparation)

Disposant de 5 minutes maximum, le candidat présente l'une des questions ou l'une des œuvres cinématographiques, sélectionnée par le jury dans la liste transmise avant l'évaluation et accompagnant le document de synthèse.

Le temps restant, dans une forme dialoguée, le jury invite le candidat à développer sa réflexion sur la question ou l'œuvre cinématographique présentée. Il l'amène à affiner sa compréhension de celle-ci, à mobiliser des références culturelles pertinentes et sa connaissance des questionnements du programme de première.

[Classe de terminale : évaluation sur le programme de terminale](#)

Première partie : compétences relatives à la pratique du cinéma-audiovisuel (15 minutes sans préparation)

Disposant de cinq à sept minutes maximum, le candidat présente son projet de création en mettant en lumière ses intentions, sa démarche et son engagement personnel. Il s'appuie sur les documents consignés dans son carnet de création et sur des extraits de sa réalisation audiovisuelle.

Le temps restant, dans une forme dialoguée, le jury invite le candidat à développer sa réflexion sur la démarche créative engagée.

Indications

La réalisation audiovisuelle est enregistrée sur un support (DVD, fichier audiovisuel sur clé USB). Le centre d'examen est équipé de l'outil de projection nécessaire.

Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture du cinéma-audiovisuel (15 minutes sans préparation)

Disposant de 5 minutes maximum, le candidat présente l'une des questions ou l'une des œuvres cinématographiques, sélectionnée par le jury dans la liste transmise avant l'évaluation et accompagnant le document de synthèse.

Le temps restant, dans une forme dialoguée, le jury invite le candidat à développer sa réflexion sur la question ou l'œuvre cinématographique présentée. Il l'amène à affiner sa compréhension de celle-ci, à mobiliser des références culturelles pertinentes et sa connaissance des questionnements du programme de terminale.

[Fin du cycle terminal : évaluation sur les programmes du cycle terminal](#)

Première partie : compétences relatives à la pratique du cinéma-audiovisuel (15 minutes sans préparation)

Disposant de cinq à sept minutes maximum, le candidat présente son projet de création en mettant en lumière ses intentions, sa démarche et son engagement personnel. Il s'appuie sur les documents consignés dans son carnet de création et sur des extraits de sa réalisation audiovisuelle.

Le temps restant, dans une forme dialoguée, le jury invite le candidat à développer sa réflexion sur la démarche créative engagée.

Indications

La réalisation audiovisuelle est enregistrée sur un support (DVD, fichier audiovisuel sur clé USB). Le centre d'examen est équipé de l'outil de projection nécessaire.

Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture du cinéma-audiovisuel (15 minutes sans préparation)

Disposant de 5 minutes maximum, le candidat présente l'une des questions ou l'une des œuvres cinématographiques, sélectionnée par le jury dans la liste transmise avant l'évaluation et accompagnant le document de synthèse.

Le temps restant, dans une forme dialoguée, le jury invite le candidat à développer sa réflexion sur la question ou l'œuvre cinématographique présentée. Il l'amène à affiner sa compréhension de celle-ci, à mobiliser des références culturelles pertinentes et sa connaissance des questionnements du programme du cycle terminal.

Document de synthèse et carnet de création

Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit. Il est accompagné de la liste des principales questions ou œuvres cinématographiques étudiées par le candidat, en lien avec les questionnements des programmes.

Le carnet de création et le document de synthèse, ainsi que la réalisation audiovisuelle sont transmis au jury au plus tard quinze jours avant l'évaluation.

Barème et notation

La réalisation audiovisuelle et le carnet de création servent de point d'appui à la prestation orale, ils ne sont pas évalués. Chaque partie de l'évaluation est notée sur 10 points.

Constitution du jury

L'évaluation est assurée conjointement par un professeur de l'éducation nationale et par un partenaire artistique professionnel qui intervient régulièrement dans l'enseignement. Les enseignants sont, si possible, titulaires de la certification complémentaire cinéma-audiovisuel. Si le partenaire est dans l'impossibilité de participer à l'évaluation, le jury est constitué par un autre professeur et peut délibérer valablement.

Arts : danse (voies générale et technologique)

Objectifs de l'évaluation

Les évaluations permettent d'apprécier chez les candidats la maîtrise des compétences et attendus définis dans les programmes du cycle terminal de l'enseignement optionnel (arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOENJS spécial n° 1 du 22 janvier 2019 pour le programme de première, et arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOENJS spécial n° 8 du 25 juillet 2019 pour le programme de terminale).

Elles évaluent les compétences relatives à la pratique de la danse (compétences d'interprète et de chorégraphe) et la culture chorégraphique et artistique en référence au thème d'étude des programmes du cycle terminal.

Pratique et culture devant se répondre l'une l'autre, les deux parties de l'évaluation permettent de vérifier les liens que le

candidat est capable de tisser entre ces deux composantes de la discipline.

Structure

Classe de première : évaluation sur le programme de première

Première partie : compétences relatives à la pratique de la danse (15 minutes sans préparation)

Dans un premier temps, le candidat présente au jury une composition chorégraphique originale réalisée durant l'année, d'une à trois minutes, qu'il interprète seul.

Le temps restant, lors de l'entretien suivant cette interprétation, les questions du jury amènent le candidat à exposer et à justifier les intentions et les choix qui ont présidé à la composition et à l'interprétation. Elles visent à apprécier ses capacités d'analyse et sa réflexion sur sa propre pratique en lien avec sa culture chorégraphique.

Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture chorégraphique et artistique (15 minutes sans préparation)

Disposant de 5 minutes maximum, le candidat présente dans un exposé une problématique en référence au thème d'étude du programme du cycle terminal « La danse, une expérience de l'altérité ».

Le temps restant, lors de l'entretien les questions du jury permettent d'approfondir certains éléments de l'exposé du candidat, et d'apprécier sa culture chorégraphique et sa capacité à faire des liens avec sa propre pratique.

Classe de terminale : évaluation sur le programme de terminale

Première partie : compétences relatives à la pratique de la danse (15 minutes sans préparation)

Dans un premier temps, le candidat présente au jury une composition chorégraphique originale réalisée durant l'année, d'une à trois minutes, qu'il interprète seul.

Le temps restant, lors de l'entretien suivant cette interprétation, les questions du jury amènent le candidat à exposer et à justifier les intentions et les choix qui ont présidé à la composition et à l'interprétation. Elles visent à apprécier ses capacités d'analyse et sa réflexion sur sa propre pratique en lien avec sa culture chorégraphique.

Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture chorégraphique et artistique (15 minutes sans préparation)

Disposant de 5 minutes maximum, le candidat présente dans un exposé une problématique en référence au thème d'étude du programme du cycle terminal « La danse, une expérience de l'altérité ».

Le temps restant, lors de l'entretien les questions du jury permettent d'approfondir certains éléments de l'exposé du candidat, et d'apprécier sa culture chorégraphique et sa capacité à faire des liens avec sa propre pratique.

Fin du cycle terminal : évaluation sur les programmes du cycle terminal

Première partie : compétences relatives à la pratique de la danse (15 minutes sans préparation)

Dans un premier temps, le candidat présente au jury une composition chorégraphique originale réalisée durant le cycle terminal, de deux à quatre minutes, qu'il interprète seul.

Le temps restant, lors de l'entretien suivant cette interprétation, les questions du jury amènent le candidat à exposer et à justifier les intentions et les choix qui ont présidé à la composition et à l'interprétation. Elles visent à apprécier ses capacités d'analyse et sa réflexion sur sa propre pratique en lien avec sa culture chorégraphique.

Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture chorégraphique et artistique (15 minutes sans préparation)

Disposant de 5 minutes maximum, le candidat présente dans un exposé une problématique en référence au thème d'étude du programme du cycle terminal « La danse, une expérience de l'altérité ».

Le temps restant, lors de l'entretien les questions du jury permettent d'approfondir certains éléments de l'exposé du candidat, et d'apprécier sa culture chorégraphique et sa capacité à faire des liens avec sa propre pratique.

Document de synthèse

Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit.

Barème et notation

Chaque partie de l'évaluation est notée sur 10 points.

Pour la première partie, 5 points portent sur les compétences de danseur données à voir lors de l'interprétation.

Constitution du jury

L'évaluation est assurée conjointement par un professeur de l'éducation nationale et par un partenaire artistique professionnel qui intervient régulièrement dans l'enseignement. Les enseignants sont, si possible, titulaires de la certification complémentaire danse. Si le partenaire est dans l'impossibilité de participer à l'évaluation, le jury est constitué par un autre professeur et peut délibérer valablement.

Candidats en situation de handicap

Compte tenu de la prestation chorégraphique attendue, les candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle permanente, attestés en début d'année par l'autorité médicale, peuvent bénéficier d'une pratique adaptée selon les modalités réglementaires prévues.

Arts : histoire des arts (voies générale et technologique)

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation a pour but d'apprécier la maîtrise par l'élève des compétences d'ordre esthétique, méthodologique et culturel mobilisées dans le cadre de l'enseignement optionnel des classes de première, de terminale et du cycle terminal dans son ensemble. L'évaluation porte sur les compétences travaillées et les attendus figurant aux programmes de l'enseignement optionnel d'histoire des arts (arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOENJS spécial n° 1 du 22 janvier 2019 pour le programme de première, et arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOENJS spécial n° 8 du 25 juillet 2019 pour le programme de terminale).

Compétences pratiques et acquis culturels devant se répondre l'un l'autre, les deux parties de l'évaluation permettent de vérifier les liens que le candidat est capable de tisser entre ces deux composantes de la discipline.

Structure

Classe de première : évaluation sur le programme de première

Première partie : compétences pratiques (15 minutes sans préparation)

Le candidat présente au jury l'une des œuvres étudiées pendant l'année, en lien avec l'objet d'étude défini par publication au BOENJS, et qui figure dans son carnet de bord. La présentation, de cinq à sept minutes maximum, témoigne de la capacité du candidat à maîtriser les compétences méthodologiques et à restituer à l'oral les enjeux principaux de l'œuvre, ses caractéristiques techniques et d'inscrire celle-ci dans son environnement contextuel, sociétal et artistique.

Le temps restant, l'entretien permet au jury d'approfondir certains aspects de l'exposé du candidat ; il vise également à le mettre en relation avec son parcours de formation, notamment en histoire des arts, avec des expériences vécues, des lieux culturels visités, des rencontres artistiques. Le jury apprécie la qualité de la présentation et de la prestation orale du candidat, l'investissement dont il a fait preuve, ainsi que la familiarité dont il témoigne avec le patrimoine de proximité et les structures patrimoniales et culturelles.

Indications

Pour intégrer des supports et documents numériques à sa présentation, le candidat peut utiliser s'il le désire un ordinateur personnel.

Le carnet de bord est remis au jury mais ne fait pas l'objet d'une évaluation.

Deuxième partie : connaissances et compétences culturelles (15 minutes sans préparation)

Le candidat présente un aspect caractéristique de l'objet d'étude du programme, en lien avec les grands enjeux esthétiques et culturels portés par cet objet d'étude. Son exposé, qui n'excède pas 5 minutes, est argumenté, appuyé sur des éléments précis d'analyse permettant d'apprécier sa maîtrise des compétences culturelles et esthétiques. À l'appui de son raisonnement, il peut faire référence à d'autres œuvres présentes dans son carnet de bord ou qui figurent dans la liste d'œuvres de référence publiée à l'appui du programme limitatif. Il sait les situer rapidement et les convoquer à bon escient, pour éclairer sa compréhension de l'objet d'étude.

Le temps restant, l'entretien permet au jury d'approfondir certains aspects de l'exposé du candidat et d'apprécier sa connaissance de l'histoire des arts. Outre les compétences d'expression orale, le jury apprécie la cohérence de l'argumentation et le bien-fondé de la mise en relation, l'exactitude des éléments d'analyse, la connaissance des thématiques du programme, l'approche personnelle que le candidat montrera des œuvres et sa capacité à les questionner au-delà de la description.

Classe de terminale : évaluation sur le programme de terminale

Première partie : compétences pratiques (15 minutes sans préparation)

Le candidat présente au jury l'une des œuvres étudiées pendant l'année, en lien avec la question transversale constituant le programme limitatif de l'enseignement optionnel de terminale. Elle figure dans son carnet de bord. La présentation, de cinq à sept minutes maximum, témoigne de la capacité du candidat à maîtriser les compétences méthodologiques et à restituer à l'oral les enjeux principaux de l'œuvre, ses caractéristiques techniques et d'inscrire celle-ci dans son environnement contextuel, sociétal et artistique.

Le temps restant, l'entretien permet au jury d'approfondir certains aspects de l'exposé du candidat ; il vise également à le mettre en relation avec son parcours de formation, notamment en histoire des arts, avec des expériences vécues, des lieux culturels visités, des rencontres artistiques. Le jury apprécie la qualité de la présentation et de la prestation orale du candidat, l'investissement dont il a fait preuve, ainsi que la familiarité dont il témoigne avec le patrimoine de proximité et les structures patrimoniales et culturelles.

Indications

Pour intégrer des supports et documents numériques à sa présentation, le candidat peut utiliser s'il le désire un ordinateur personnel.

Le carnet de bord est remis au jury mais ne fait pas l'objet d'une évaluation.

Deuxième partie : connaissances et compétences culturelles (15 minutes sans préparation)

Le candidat présente un aspect caractéristique de la question transversale constituant le programme limitatif de l'enseignement optionnel de terminale, en lien avec les grands enjeux esthétiques et culturels portés par ce programme. Son exposé, qui n'excède pas 5 minutes, est argumenté, appuyé sur des éléments précis d'analyse permettant d'apprécier sa maîtrise des compétences culturelles et esthétiques. À l'appui de son raisonnement, il peut faire référence à d'autres œuvres présentes dans son carnet de bord ou qui figurent dans la liste d'œuvres de référence publiée à l'appui du programme limitatif. Il sait les situer rapidement et les convoquer à bon escient, pour éclairer sa compréhension de l'objet d'étude.

Le temps restant, l'entretien permet au jury d'approfondir certains aspects de l'exposé du candidat et d'apprécier sa connaissance de l'histoire des arts. Outre les compétences d'expression orale, le jury apprécie la cohérence de l'argumentation et le bien-fondé de la mise en relation, l'exactitude des éléments d'analyse, la connaissance des thématiques du programme, l'approche personnelle que le candidat montrera des œuvres et sa capacité à les questionner au-delà de la description.

Fin du cycle terminal : évaluation sur les programmes du cycle terminal

Première partie : compétences pratiques (15 minutes sans préparation)

Le candidat présente au jury l'une des œuvres étudiées durant les deux années, en lien avec l'objet d'étude de l'enseignement optionnel de première ou la question transversale constituant le programme limitatif de l'enseignement optionnel de terminale. Elle figure dans son carnet de bord. La présentation, de cinq à sept minutes maximum, témoigne de la capacité du candidat à maîtriser les compétences méthodologiques et à restituer à l'oral les enjeux principaux de l'œuvre, ses caractéristiques techniques et d'inscrire celle-ci dans son environnement contextuel, sociétal et artistique.

Le temps restant, l'entretien permet au jury d'approfondir certains aspects de l'exposé du candidat et d'aborder avec lui l'objet d'étude ou le programme limitatif qui n'a pas été abordé par le candidat ; il vise également à le mettre en relation avec son parcours de formation, notamment en histoire des arts, avec des expériences vécues, des lieux culturels visités, des rencontres artistiques. Le jury apprécie la qualité de la présentation et de la prestation orale du candidat, l'investissement dont il a fait preuve, ainsi que la familiarité dont il témoigne avec le patrimoine de proximité et les structures patrimoniales et culturelles.

Indications

Pour intégrer des supports et documents numériques à sa présentation, le candidat peut utiliser s'il le désire un ordinateur personnel.

Les carnets de bord sont remis au jury mais ne font pas l'objet d'une évaluation.

Deuxième partie : connaissances et compétences culturelles (15 minutes sans préparation)

Le candidat présente les grands enjeux esthétiques et culturels de l'objet d'étude de l'enseignement optionnel de première ou la question transversale constituant le programme limitatif de l'enseignement optionnel de terminale. Son exposé, qui n'excède pas 10 minutes, est argumenté, appuyé sur des éléments précis d'analyse permettant d'apprécier sa maîtrise des compétences culturelles et esthétiques. À l'appui de son raisonnement, il peut faire référence à d'autres œuvres présentes dans son carnet de bord ou qui figurent dans la liste d'œuvres de référence publiée à l'appui du programme limitatif. Il sait les situer rapidement et les convoquer à bon escient, pour éclairer sa compréhension de l'objet d'étude.

Le temps restant, l'entretien permet au jury d'approfondir certains aspects de l'exposé du candidat et d'apprécier sa connaissance de l'histoire des arts. Outre les compétences d'expression orale, le jury apprécie la cohérence de l'argumentation et le bien-fondé de la mise en relation, l'exactitude des éléments d'analyse, la connaissance des thématiques du programme, l'approche personnelle que le candidat montrera des œuvres et sa capacité à les questionner au-delà de la description.

Document de synthèse et carnet de bord

Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit. Il est remis avec le carnet de bord au jury au début de l'évaluation.

Barème et notation

Les supports présentés par le candidat dans la première partie de l'évaluation ne sont pas évalués pour eux-mêmes, mais seulement dans l'usage qu'il en fait dans le cadre de sa présentation.

Chaque partie de l'évaluation est notée sur 10 points.

Constitution du jury

L'évaluation est assurée conjointement par deux professeurs de l'éducation nationale titulaires de la certification complémentaire en histoire de l'art ; l'un des deux membres du jury enseigne l'histoire des arts en lycée ; l'un des deux membres du jury est spécialiste d'une discipline artistique.

Arts : musique (voies générale et technologique)

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation porte sur la capacité du candidat à présenter les projets musicaux réalisés durant une voire les deux années du cycle terminal et à mobiliser des acquis relevant de la pratique et de la culture musicales dans l'enseignement optionnel auquel le candidat est inscrit. L'évaluation porte sur les compétences travaillées et les attendus figurants au programme de l'enseignement optionnel de musique (arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOENJS spécial n° 1 du 22 janvier 2019).

Elle lui permet de manifester ses compétences pratiques et culturelles dans le domaine de la musique et des arts, d'exprimer sa sensibilité et sa singularité, de faire état d'une culture personnelle, de témoigner de sa maîtrise d'un vocabulaire spécifique et de recul critique ainsi que de son aptitude à argumenter et à dialoguer avec le jury.

Pratique et culture devant se répondre l'une l'autre, les deux parties de l'évaluation permettent de vérifier les liens que le candidat est capable de tisser entre ces deux composantes de la discipline.

Structure

Classe de première

30 minutes de préparation

Première partie : pratique musicale (15 minutes)

Le candidat présente un projet si possible collectif qu'il a élaboré dans le cadre du programme complémentaire annuel publié au BOENJS. Il expose, explicite, précise la démarche artistique qui a été la sienne et veille à souligner les liens qu'entretient le projet présenté avec le programme complémentaire, les œuvres comme les perspectives de travail qui le constituent.

La présentation s'appuie sur des documents représentatifs du travail conduit, qu'il s'agisse d'extraits musicaux/vidéo enregistrés, d'une présentation multimédia, de partitions ou de représentations graphiques. Dans tous les cas, ces documents supports sont au format numérique et susceptibles d'être diffusés à l'aide des logiciels les plus communément répandus. En outre, la présentation est enrichie par des illustrations vocales et/ou instrumentales (dans ce dernier cas sur l'instrument que le candidat aura apporté, un piano étant disponible en salle d'examen).

D'une durée maximale de 10 minutes, cette présentation est suivie le temps restant d'un entretien avec le jury permettant au candidat de préciser sa démarche et, à la demande du jury, d'en approfondir certains points.

Deuxième partie : culture musicale et artistique (15 minutes)

Au début de la préparation, le jury communique au candidat l'enregistrement de deux extraits d'œuvres. L'une est identifiée et extraite du programme complémentaire annuel publié au BOENJS. Le temps de préparation lui permet d'en prendre connaissance et de les écouter chacun à plusieurs reprises. Au moment de l'évaluation, le candidat fait une rapide présentation de chaque extrait avant de les comparer afin d'éclairer une ou plusieurs perspectives de son choix issues des

champs de questionnement du programme.

D'une durée maximale de 10 minutes, cet exposé est suivi le temps restant d'un entretien avec le jury permettant au candidat de préciser son commentaire et, à la demande du jury, d'en approfondir certains points.

Classe de terminale

30 minutes de préparation

Première partie : pratique musicale (15 minutes)

Le candidat présente un projet si possible collectif qu'il a élaboré dans le cadre du programme complémentaire annuel publié au BOENJS. Il expose, explicite, précise la démarche artistique qui a été la sienne et veille à souligner les liens qu'entretient le projet présenté avec le programme complémentaire, les œuvres comme les perspectives de travail qui le constituent. Sa présentation s'appuie sur des documents représentatifs du travail conduit, qu'il s'agisse d'extraits musicaux/vidéo enregistrés, d'une présentation multimédia, de partitions ou de représentations graphiques, de recherches documentaires. Le candidat peut également préciser le ou les métiers découverts au sein desquels la pratique et la culture musicales tiennent une place particulière. Dans tous les cas, ces documents supports sont au format numérique et susceptibles d'être diffusés à l'aide des logiciels les plus communément répandus. En outre, sa présentation est enrichie par des illustrations vocales et/ou instrumentales (dans ce dernier cas sur l'instrument qu'il aura apporté, un piano étant disponible en salle d'examen).

D'une durée maximale de 10 minutes, cette présentation est suivie, le temps restant, d'un entretien avec le jury permettant au candidat de préciser sa démarche et, à la demande du jury, d'en approfondir certains points.

Deuxième partie : culture musicale et artistique (15 minutes)

Au début de la préparation, le jury communique au candidat l'enregistrement de deux extraits d'œuvres. L'une est identifiée et extraite du programme complémentaire annuel publié au BOENJS. Le temps de préparation lui permet d'en prendre connaissance et de les écouter chacun à plusieurs reprises. Au moment de l'évaluation, le candidat fait une rapide présentation de chaque extrait avant de les comparer afin d'éclairer une ou plusieurs perspectives de son choix issues des champs de questionnement du programme d'enseignement du cycle terminal.

D'une durée maximale de 10 minutes, cet exposé est suivi le temps restant d'un entretien avec le jury permettant au candidat de préciser son commentaire et, à la demande du jury, d'en approfondir certains points.

Fin du cycle terminal

30 minutes de préparation

Première partie : pratique musicale (15 minutes)

Au début de la préparation, le candidat transmet au jury un document de synthèse présentant très brièvement chacun des projets si possible collectifs élaborés dans le cadre du programme complémentaire annuel publié au BOENJS, le premier en première, le second en terminale. Le jury choisit l'un des deux projets que le candidat est amené à présenter lors de la première partie de l'évaluation.

Sa présentation expose, explicite et précise la démarche artistique qui a été menée et veille à souligner les liens qu'entretient le projet présenté et le programme complémentaire, les œuvres comme les perspectives de travail qui le constituent. Elle s'appuie sur des documents représentatifs du travail conduit, qu'il s'agisse d'extraits musicaux/vidéo enregistrés, d'une présentation multimédia, de partitions ou de représentations graphiques, de recherches documentaires. Le candidat peut également préciser le ou les métiers découverts au sein desquels la pratique et la culture musicales tiennent une place particulière. Dans tous les cas, ces documents supports sont au format numérique et susceptibles d'être diffusés à l'aide des logiciels les plus communément répandus. En outre, sa présentation est enrichie par des illustrations vocales et/ou instrumentales (dans ce dernier cas sur l'instrument qu'il aura apporté, un piano étant disponible en salle d'examen).

D'une durée maximale de 10 minutes, cette présentation est suivie le temps restant d'un entretien avec le jury permettant au candidat de préciser sa démarche et, à la demande du jury, d'en approfondir certains points.

Deuxième partie : culture musicale et artistique (15 minutes)

Au début de la préparation, le jury communique au candidat l'enregistrement de trois extraits d'œuvres. L'un est identifié et extrait de l'un des programmes complémentaires annuels publiés au BOENJS (année de première puis année de terminale). Le temps de préparation permet au candidat d'en prendre connaissance et de les écouter chacun à plusieurs reprises. Au moment de l'évaluation, le candidat fait une rapide présentation de chaque extrait avant de les comparer afin d'éclairer une ou plusieurs perspectives de son choix issues des champs de questionnement du programme d'enseignement du cycle terminal.

D'une durée maximale de 10 minutes, cet exposé est suivi, le temps restant, d'un entretien avec le jury permettant au candidat de préciser son commentaire et, à la demande du jury, d'approfondir certains points de son exposé.

Barème et notation

Chaque partie de l'évaluation est notée sur 10 points.

Constitution du jury

Le jury est constitué de deux professeurs de musique ou d'éducation musicale et de chant choral de l'éducation nationale, l'un au moins enseignant en lycée.

Arts : théâtre (voies générale et technologique)

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation en théâtre a pour objectif de vérifier les connaissances et compétences acquises, d'une part dans le cadre du programme de première (arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOENJS spécial n° 1 du 22 janvier 2019), d'autre part dans le cadre du programme de la classe terminale (arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOENJS spécial n° 8 du 25 juillet 2019), en matière de pratique pour la première partie de l'évaluation et d'analyse dramaturgique et de culture théâtrale pour la

seconde.

Pratique et culture devant se répondre l'une l'autre, les deux parties de l'évaluation permettent de vérifier les liens que le candidat est capable de tisser entre ces deux composantes de la discipline.

Structure

Classe de première : évaluation sur le programme de première

Première partie : compétences relatives à la pratique théâtrale (15 minutes sans préparation)

Disposant de 5 minutes maximum, le candidat présente et interprète une courte scène ou un moment de jeu en lien avec un projet de création réalisé durant l'année. Il peut s'appuyer sur les documents consignés dans son carnet de création.

Le temps restant, dans une forme dialoguée, le jury invite le candidat à développer sa réflexion sur la démarche créative engagée, ses intentions, sa démarche et son engagement personnel.

Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture théâtrale et artistique (15 minutes sans préparation)

Disposant de 5 minutes maximum, le candidat présente l'une des questions ou l'une des œuvres théâtrales, étudiée ou vue dans le cadre de l'école du spectateur, que le jury sélectionne dans la liste transmise avant l'évaluation et accompagnant le document de synthèse.

Le temps restant, dans une forme dialoguée, le jury invite le candidat à développer sa réflexion sur la question ou l'œuvre théâtrale présentée. Il l'amène à affiner sa compréhension de celle-ci, à mobiliser des références culturelles pertinentes et sa connaissance des questionnements du programme de première.

Classe de terminale : évaluation sur le programme de terminale

Première partie : compétences relatives à la pratique théâtrale (15 minutes sans préparation)

Disposant de cinq maximum, le candidat présente et interprète une courte scène ou un moment de jeu en lien avec un projet de création réalisé durant l'année. Il peut s'appuyer sur les documents consignés dans son carnet de création.

Le temps restant, dans une forme dialoguée, le jury invite le candidat à développer sa réflexion sur la démarche créative engagée, ses intentions, sa démarche et son engagement personnel.

Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture théâtrale et artistique (15 minutes sans préparation)

Disposant de 5 minutes maximum, le candidat présente l'une des questions ou l'une des œuvres théâtrales, étudiée ou vue dans le cadre de l'école du spectateur, que le jury sélectionne dans la liste transmise avant l'évaluation et accompagnant le document de synthèse.

Le temps restant, dans une forme dialoguée, le jury invite le candidat à développer sa réflexion sur la question ou l'œuvre théâtrale présentée. Il l'amène à affiner sa compréhension de celle-ci, à mobiliser des références culturelles pertinentes et sa connaissance des questionnements du programme de terminale.

Fin du cycle terminal : évaluation sur les programmes du cycle terminal

Première partie : compétences relatives à la pratique théâtrale (15 minutes sans préparation)

Disposant de 5 minutes maximum, le candidat présente et interprète une courte scène ou un moment de jeu en lien avec un projet de création réalisé durant les deux années du cycle terminal. Il peut s'appuyer sur les documents consignés dans son carnet de création.

Le temps restant, dans une forme dialoguée, le jury invite le candidat à développer sa réflexion sur la démarche créative engagée, ses intentions, sa démarche et son engagement personnel.

Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture théâtrale et artistique (15 minutes sans préparation)

Disposant de 5 minutes maximum, le candidat présente l'une des questions ou l'une des œuvres théâtrales, étudiée ou vue dans le cadre de l'école du spectateur, que le jury sélectionne dans la liste transmise avant l'évaluation et accompagnant le document de synthèse.

Le temps restant, dans une forme dialoguée, le jury invite le candidat à développer sa réflexion sur la question ou l'œuvre théâtrale présentée. Il l'amène à affiner sa compréhension de celle-ci, à mobiliser des références culturelles pertinentes et sa connaissance des questionnements du programme du cycle terminal.

Document de synthèse et carnet de création

Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit. Il est accompagné de la liste des principales questions ou œuvres théâtrales étudiées par le candidat ou vues dans le cadre de l'école du spectateur, en lien avec les questionnements des programmes.

Le carnet de création et le document de synthèse sont transmis au jury au plus tard quinze jours avant l'évaluation.

Barème et notation

Le carnet de bord sert de point d'appui à la prestation orale et à l'interrogation, il n'est pas évalué en lui-même.

Chaque partie de l'évaluation est notée sur 10 points.

Constitution du jury

L'évaluation est assurée conjointement par un professeur de l'éducation nationale et par un partenaire artistique professionnel qui intervient régulièrement dans l'enseignement. Les enseignants sont, si possible, titulaires de la certification complémentaire théâtre. Si le partenaire est dans l'impossibilité de participer à l'évaluation, le jury est constitué par un autre professeur et peut délibérer valablement.

Mathématiques complémentaires (voie générale)

Évaluation orale

Durée : 30 minutes

Préparation : 30 minutes

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation porte sur la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement optionnel de

mathématiques complémentaires de la classe terminale de la voie générale, défini dans l'arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOENJS spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

Structure

L'évaluation consiste en un entretien entre le candidat et un examinateur.

Le candidat fournit à l'examinateur une liste de six thèmes d'étude du programme de mathématiques complémentaires. L'examinateur propose au candidat deux questions portant sur deux thèmes différents figurant sur la liste fournie par le candidat.

Le candidat dispose d'un temps de 30 minutes pour les préparer. Pendant l'entretien, il peut s'appuyer sur les notes prises pendant la préparation. L'évaluation se déroule dans une salle comportant un tableau, mis à disposition du candidat.

L'examinateur veille à faciliter l'expression du candidat et à lui permettre de mettre en avant ses connaissances.

L'usage des calculatrices électroniques est autorisé, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Notation

L'évaluation est notée sur 20 points.

Mathématiques expertes (voie générale)

Évaluation orale

Durée : 30 minutes

Préparation : 30 minutes

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation porte sur la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement optionnel de mathématiques expertes de la classe terminale de la voie générale, défini dans l'arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOENJS spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

Structure

L'évaluation consiste en un entretien entre le candidat et un examinateur.

L'examinateur propose au candidat deux questions portant sur des parties différentes du programme.

Le candidat dispose d'un temps de 30 minutes pour les préparer. Pendant l'entretien, il peut s'appuyer sur les notes prises pendant la préparation. L'évaluation se déroule dans une salle comportant un tableau, mis à disposition du candidat.

L'examinateur veille à faciliter l'expression du candidat et à lui permettre de mettre en avant ses connaissances.

L'usage des calculatrices électroniques est autorisé, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Notation

L'évaluation est notée sur 20 points.

Droit et grands enjeux du monde contemporain (voies générale et technologique)

Évaluation orale

Préparation : 20 minutes

Durée : 20 minutes

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation porte sur la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement optionnel de droit et grands enjeux du monde contemporain de la classe terminale de la voie générale, défini dans l'arrêté du 19 juillet 2019 publié au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019 et le Journal officiel de la République française (JORF) du 4 mai 2022.

Ce programme comporte :

- une introduction et une première partie dont l'étude est obligatoire ;
- une deuxième partie composée de plusieurs thématiques, parmi lesquelles le candidat choisit celles qu'il étudie dans le respect du programme qui recommande d'en traiter au moins trois.

Structure

Le candidat présente à l'examinateur, au début de l'évaluation, une liste indiquant les thématiques étudiées parmi les cinq proposées dans la deuxième partie du programme. La partie obligatoire du programme est nécessairement réputée avoir été étudiée par le candidat. L'examinateur choisit un sujet en lien avec la première partie du programme ou l'une des thématiques de la deuxième partie étudiées par le candidat. En l'absence de liste, l'examinateur est susceptible d'interroger sur la partie obligatoire ainsi que sur n'importe laquelle des cinq thématiques de la seconde partie du programme.

Un sujet adapté à l'un des thèmes étudiés par le candidat est remis par l'examinateur au candidat. Il est composé de deux documents et d'une série de questions. Les documents mobilisent des notions au programme et visent à questionner un ou plusieurs enjeux du monde contemporain.

Le candidat dispose de 20 minutes de préparation pour élaborer les réponses aux questions figurant sur le sujet.

À l'issue de la préparation, l'épreuve se déroule en deux temps :

- premier temps (10 minutes maximum) : le candidat effectue une présentation orale des réponses aux questions figurant sur le sujet qui lui a été proposé par l'examinateur. Durant cette présentation, le candidat n'est pas interrompu ;
- second temps (la durée d'épreuve restante, 10 minutes ou plus, suivant la durée consacrée au premier temps) : le jury s'entretient avec le candidat afin de lui demander de préciser ou d'approfondir les points qu'il a pu aborder lors de sa présentation. Le questionnement peut également être élargi à d'autres éléments du thème faisant l'objet du sujet. Cette interrogation a pour but de vérifier que le candidat sait argumenter avec clarté sur une problématique donnée en mobilisant des concepts juridiques pertinents tout en étant capable d'identifier les enjeux soulevés par les questions et

les documents proposés.

Les candidats sont évalués par un examinateur ayant en charge l'enseignement de droit et grands enjeux du monde contemporain.

Notation

L'évaluation est notée sur 20 points.

L'évaluateur statue conformément à la grille d'évaluation suivante :

	Oral : présentation et échanges avec le jury
Compétence 1 – Mobiliser des connaissances juridiques pour analyser une problématique donnée	0 à 5 points
Compétence 2 – Repérer les enjeux du monde contemporain soulevés par le sujet	0 à 5 points
Compétence 3 – Présenter avec clarté et rigueur une argumentation juridique en utilisant le vocabulaire adapté	0 à 6 points
Compétence 4 – Maîtriser la communication orale et interagir de manière pertinente avec un jury	0 à 4 points
Total des points	20 points

Chaque compétence est évaluée en points entiers.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal

Baccalauréat général

Évaluation des compétences expérimentales des épreuves de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre du baccalauréat général – Session 2026

NOR : MENE2533367N

→ Note de service - 11-12-2025

MEN – DGESCO A-MPE

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice rectrice ; à la directrice du service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissements publics et privés sous contrat ; aux professeurs des établissements publics et privés sous contrat

Cette note de service organise l'évaluation des compétences citées en objet pour toutes les académies de métropole, des départements et régions d'outre-mer (Drom) et collectivités d'outre-mer (COM) et les lycées français des pays étrangers. La préparation, le déroulement et le suivi de ces épreuves du baccalauréat doivent être conduits conformément aux définitions des épreuves concernées et aux instructions de la présente note de service.

Les chefs d'établissement sont responsables de l'organisation de ces épreuves. Ils définissent et mettent en œuvre, dans le respect de l'ensemble des consignes nationales et académiques, l'organisation nécessaire dans leur établissement.

I. Situations d'évaluation

Les situations d'évaluation sont regroupées dans une banque pour chacune des deux disciplines : physique-chimie et sciences de la vie et de la Terre (SVT). Ces banques sont disponibles via le lien suivant pour la discipline **physique-chimie** : https://sujets.examens-concours.gouv.fr/delos/public/bgt/ece_pc et via le lien suivant pour la discipline **SVT** : https://sujets.examens-concours.gouv.fr/delos/public/bgt/ece_svt à compter du mardi 17 mars 2026. Les banques regroupant les situations d'évaluations servent de support à chacune des deux épreuves.

II. Préparation de l'épreuve

Le recteur d'académie ou le vice-recteur désigne, dans chacune des deux disciplines, un ou des inspecteur(s) d'académie-inspecteur(s) pédagogique(s) régional(aux) (IA-IPR) référent(s), en nombre suffisant pour s'acquitter des missions qui leur sont confiées. Il communique à la direction générale de l'enseignement scolaire (mission du pilotage des examens) les noms et prénoms des personnes qu'il a désignées.

Pour les deux disciplines, dans chaque académie, les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux en charge du suivi de ces épreuves, choisissent **25 situations** qui seront communiquées par le service de l'académie à tous les établissements concernés selon le formulaire en annexe. La liste des 25 situations retenues dans chaque académie est confidentielle.

Les situations retenues dans chaque académie sont transmises aux établissements et mises à disposition des professeurs selon le calendrier suivant :

- **le lundi 4 mai 2026, pour la métropole, La Réunion, Mayotte, les Antilles, la Guyane, les centres d'Asie, l'Amérique centrale et la Polynésie française ;**
- **4 semaines avant les épreuves pour les autres destinations.**

Pour les établissements à l'étranger, le choix des situations est effectué par les IA-IPR des académies de rattachement, à l'exception des pays étrangers du groupe 1, pour lesquels le choix est réalisé par les IA-IPR détachés à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Ce choix, identique pour tous les pays du groupe 1, est communiqué à la mission du pilotage des examens de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) pour diffusion aux académies concernées.

Les professeurs choisissent, parmi ces situations, celles qu'ils retiennent pour leur établissement. Les personnels techniques de laboratoire sont associés à la préparation et au déroulement de ces épreuves. Le choix des situations est guidé par les apprentissages mis en œuvre et les équipements disponibles dans l'établissement. Les situations retenues, dans chaque établissement, devront être différentes chaque jour. Dès réception, le chef d'établissement conserve la banque, dans son intégralité, dans un endroit dédié et sécurisé de l'établissement. Toute reproduction de ces sujets, sous quelque forme que ce soit, est interdite. Seuls les sujets choisis seront reproduits en nombre le jour de l'épreuve et récupérés puis détruits ensuite.

Les seules modifications qui peuvent être apportées aux situations d'évaluation concernent la prise en compte des spécificités de l'établissement en matériel, équipements et logiciels disponibles.

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux référents sont informés des choix effectués par les établissements et en vérifient la cohérence. Ces référents sont, par ailleurs, chargés de répondre, directement, à toute difficulté que les professeurs coordonnateurs leur soumettront.

III. Déroulement de l'épreuve

Les épreuves se dérouleront dans chaque établissement, sur au plus 4 jours consécutifs pendant les périodes définies ci-dessous :

- du lundi 11 au mercredi 13 mai 2026 pour l'Amérique du Nord ;
- du mardi 2 au vendredi 5 juin 2026 pour la métropole, La Réunion, Mayotte, les Antilles, la Guyane, les centres d'Asie, l'Amérique centrale et la Polynésie française ;
- du lundi 18 au vendredi 22 mai 2026 pour les pays étrangers du groupe 1 ;
- selon le calendrier fixé par le recteur de l'académie de rattachement ou le vice-recteur, pour les établissements d'Amérique du Sud et de Nouvelle-Calédonie.

Avant le début des épreuves, une réunion d'entente est organisée entre les professeurs évaluateurs afin d'analyser et partager les critères d'évaluation des différentes situations. Lors de l'évaluation, deux professeurs examinateurs sont présents dans la salle. Un examinateur évalue au maximum quatre candidats.

Les candidats tirent au sort une situation d'évaluation parmi celles retenues par les professeurs de l'établissement. Dans le cas des épreuves de physique-chimie, le tirage au sort s'effectue parmi un sous-ensemble des situations retenues par les professeurs de l'établissement comprenant au moins deux situations d'évaluation à dominante physique et deux situations d'évaluation à dominante chimie. Ce sous-ensemble est renouvelé par demi-journée.

Les professeurs examinateurs renseignent une fiche individuelle d'évaluation au nom de chaque candidat. Cette fiche porte la note qui est attribuée au candidat sur 20 points, exprimée en point entier, et un commentaire qualitatif. Ce document ainsi que la (ou les) feuille(s) réponse rédigée(s) par l'élève, qui ont le même statut juridique que la copie d'écrit, sont agrafés ensemble et remis à l'issue de la correction au chef d'établissement.

Les professeurs examinateurs complètent par ailleurs pour chaque candidat les informations demandées sur l'application Santorin.

Tout incident significatif relatif au contenu même des situations d'évaluation doit être signalé et traité au niveau de l'académie ou de la COM concernée, par la cellule d'alerte que le recteur d'académie ou vice-recteur aura mise en place à cet effet.

Tout autre incident significatif doit être immédiatement signalé par le chef d'établissement concerné au recteur d'académie ou vice-recteur qui en saisira la direction générale de l'enseignement scolaire (mission du pilotage des examens) pour décision.

À l'issue des épreuves, une réunion d'harmonisation est organisée afin de garantir l'équité de notations entre candidats.

IV. Suivi de l'épreuve

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux référents dressent, avec le concours des professeurs et des données issues de Santorin, un bilan des deux épreuves selon les indications fournies par l'inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche.

Les situations d'évaluation sont destinées aux épreuves et sont conçues dans une logique de certification ; en tant que telles, elles ne doivent pas être utilisées en classe durant la période de formation.

V. Absence, dispense et aménagement

Des instructions relatives aux absences et aux situations particulières pour lesquelles une dispense de l'évaluation des compétences expérimentales en physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre peut être accordée, sont mentionnées dans les notes de service relatives aux définitions d'épreuves n° 2020-031 et 2020-032 du 11 février 2020 (parues au BOENJS spécial n° 2 du 13 février 2020).

Les élèves en situation de handicap pour lequel le recteur, sur avis du médecin désigné par la maison départementale des personnes handicapées, n'a pas préconisé une dispense de la partie pratique de l'épreuve mais un aménagement, passent cette partie à partir d'une sélection de situations d'évaluation parmi les 25 situations retenues pour l'académie, qui sont adaptées à leur handicap. En fonction de l'avis médical, les adaptations peuvent porter notamment sur le choix des types de situations proposés au tirage au sort, sur l'aménagement du poste de travail, sur la majoration du temps imparti, sur l'aide d'un secrétaire, sur la présentation voire l'adaptation de cette situation. Dans ce dernier cas, on veillera à ce que la situation retenue permette que des compétences expérimentales soient mises en œuvre par le candidat afin qu'elles puissent être évaluées. L'objectif est que le maximum de candidats en situation de handicap puisse passer l'épreuve, sans toutefois que soient dénaturées les compétences expérimentales évaluées.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal

Annexe(s)

📄 [Annexe – Choix des situations d'évaluation en physique-chimie et sciences de la vie et de la Terre](#)

Annexe



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

BACCALAUREAT GENERAL

EVALUATION DES COMPETENCES EXPERIMENTALES

SESSION :

ACADEMIE :

Physique-chimie

Les situations retenues¹ sont : n° avec ou sans les titres

¹ parmi la banque des situations mise en ligne sur le site :

https://sujets.examens-concours.gouv.fr/delos/public/bgt/ece_pc

Sciences de la vie et de la Terre

Les situations retenues² sont : n° avec ou sans les titres

² parmi la banque des situations mise en ligne sur le site :

https://sujets.examens-concours.gouv.fr/delos/public/bgt/ece_svt

Jeux olympiques et paralympiques 2026

Mise en œuvre du versement des primes liées aux performances réalisées par les équipes de France l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques, organisés en 2026 à Milan Cortina (Italie)

NOR : SPOV2535643J

→ Instruction du 17-12-2025

MSJVA – DS 2B

Texte adressé aux directrices et directeurs techniques nationaux

Contexte : À chaque édition des Jeux olympiques et paralympiques, le ministre chargé des sports fixe, par arrêté, les montants des primes versées aux sportifs et guides médaillés et les modalités de versement des primes dédiées à l'encadrement ayant participé à l'obtention d'une médaille, et ceci pour chaque fédération sportive récompensée. Pour les Jeux olympiques et paralympiques de Milan Cortina 2026, l'arrêté, publié au Journal officiel de la République française du 23 octobre 2025, acte le maintien du montant attribué à chaque niveau de médaille lors des JOP de Paris 2024. Les montants sont : 20 000 € pour une médaille de bronze, 40 000 € pour une médaille d'argent et 80 000 € pour une médaille d'or.

L'attribution des primes reprend le cadre initial fixé par le décret n° 2014-298 du 5 mars 2014 relatif à l'attribution de primes liées aux performances olympiques et paralympiques. Les évolutions concernent principalement le dispositif de répartition des primes à l'encadrement, dont la procédure a été rédigée à la suite d'un retour d'expérience des JOP Paris 2024 réalisé par la direction des sports (DS), l'agence nationale du sport (ANS) et des directeurs techniques nationaux (DTN). Le dispositif est précisé par voie d'instruction, afin que l'ensemble de la communauté sportive concernée se l'approprie.

Résumé : la présente instruction détermine, sous formes de cercles, les bénéficiaires des primes à l'encadrement, ainsi que les principes d'attribution.

Une procédure est proposée aux DTN selon un calendrier précis. La transmission d'un protocole d'attribution fédéral (PAF) avant le 15 janvier 2026 et une phase de transmission des listes fédérales de bénéficiaires, un mois après la fin des épreuves des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques constituent deux des étapes du dispositif.

Une phase de mise en paiement par la direction des sports à la suite des JOP sera organisée jusqu'à la fin du 1er semestre 2026, selon les règles comptables de l'exercice budgétaire en vigueur.

1. Le contexte de mise en œuvre du dispositif de versement des primes liées aux performances des équipes de France à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver, organisés à Milan Cortina en 2026

La présente instruction porte sur la mise en œuvre opérationnelle du décret n° 2014-298 du 5 mars 2014 relatif à l'attribution de primes liées aux performances olympiques et paralympiques et de l'arrêté du 23 octobre 2025 relatif au versement des primes liées aux performances réalisées par les équipes de France à l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver organisés en 2026 à Milan Cortina (Italie).

Plusieurs éléments sont à mentionner :

Le maintien, pour les JOP de Milan Cortina 2026, des montants des primes des JOP Paris 2024 versés pour chaque niveau de médaille aux sportifs et guides médaillés, sommes qui s'entendent charges sociales comprises et qui demeurent fiscalement imposées.

- La fixation du montant des primes à l'encadrement à une proportion de 100 % du montant de la prime du sportif obtenue en individuel ou par équipe, avec ou sans guide.
- La communication des modalités de répartition de ces primes, en amont des épreuves sportives concernées, afin que les personnes potentiellement bénéficiaires puissent en avoir connaissance et se les approprier.

Dans ce contexte, les éléments précisés dans l'arrêté susmentionné (article 4) sont les suivants :

- Les modalités de répartition tiennent compte des missions et du degré de contribution du bénéficiaire à la performance du sportif médaillé.
Un pourcentage de la somme mentionnée à l'alinéa 1 peut être réservé à une ou plusieurs catégories de bénéficiaires.
- La totalité des sommes perçues par un même bénéficiaire ne peut excéder la prime associée à la plus haute médaille à laquelle il a contribué. Ces sommes s'apprécient distinctement pour les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques.
- Les directrices et directeurs techniques nationaux proposent à la direction de sports une grille de répartition de ces sommes.

Aussi, il convient de préciser les caractéristiques des personnes bénéficiaires des primes « encadrement », en fonction des missions et du degré de contribution à la performance du sportif médaillé.

2. Les bénéficiaires (cf. annexe 1)

2.1. Les cercles – Définition

Pour chaque médaille obtenue, quelle que soit sa couleur, le DTN de la fédération concernée détermine la liste des personnes ayant contribué à l'obtention de celle-ci, en s'inscrivant dans le dispositif présenté ci-après. Le DTN est le seul responsable de la proposition de répartition des primes à l'encadrement pour sa fédération sportive.

Il est convenu de fixer le nombre de catégories de personnes de l'encadrement, à deux (2), selon la proximité avec le sportif au regard du degré de contribution à la performance ayant conduit à l'obtention de la médaille. Chaque catégorie sera identifiée sous le vocable de « cercle ».

Le premier cercle (C1) est constitué des personnes assurant les missions d'entraîneur principal en responsabilité du projet sportif du médaillé et/ou de son entraîneur personnel. L'effectif total des bénéficiaires du premier cercle ne peut pas être supérieur à 3.

Le deuxième cercle (C2) est constitué des acteurs directs et de proximité mobilisés quotidiennement auprès des sportifs médaillés pour leur préparation.

Les DTN proposeront la liste des fonctions éligibles par cercle. Celle-ci sera validée par la DS après avis de l'ANS.

Les médecins des collectifs des équipes de France olympiques et paralympiques ne sont pas concernés par le présent dispositif, afin de préserver les aspects éthiques liés à leur mission. De même, les élus fédéraux ne peuvent percevoir aucune rétribution sur le présent dispositif, leur action relevant principalement d'une mission de gouvernance au sein de la fédération.

2.2. Les bonnes pratiques

Il sera apporté une **attention toute particulière aux situations des entraîneurs français ou étrangers**, éligibles au présent dispositif, qui assurent, parallèlement, **des missions d'entraînement auprès de sportifs étrangers** concourant aux épreuves olympiques ou paralympiques. Il conviendra, pour les DTN, d'apprécier, à leur juste valeur, l'implication de ces entraîneurs dans l'obtention des médailles françaises.

3. Les caractéristiques du dispositif (schéma en annexe 1)

Le montant financier attribué à la fédération, au titre de l'encadrement, pour l'obtention d'une médaille, est égal à celui attribué au sportif, que cette médaille ait été gagnée lors d'une épreuve individuelle ou par équipe.

Sauf cas particulier exposé ci-après, une **proportion minimum de 50 % de la prime** issue du présent dispositif sera réservée **aux bénéficiaires du cercle 1** (minimum de 40 000 € pour une médaille d'or, 20 000 € pour l'argent, 10 000 € pour le bronze).

Pour chaque médaille obtenue, les bénéficiaires du cercle 2 ne peuvent percevoir, en montants cumulés, une somme supérieure à celle des bénéficiaires du cercle 1.

Un montant plafond individuel d'attribution est fixé. Ainsi, **aucun membre de l'encadrement ne peut se voir attribuer un montant cumulé de primes supérieur au montant de la plus haute médaille obtenue par les sportifs médaillés qui l'ont rendu éligible au dispositif.**

Exemples :

- Un entraîneur ayant contribué à trois médailles d'or ne peut percevoir, en cumulé, plus de 80 000 €.
- Un entraîneur ayant contribué au gain d'une médaille d'argent et deux médailles de bronze ne peut percevoir, en cumulé, plus de 40 000 €.

Dans le cas, d'une part, où le plafond individuel de l'entraîneur (C1) est atteint, et d'autre part, qu'il n'est pas possible de respecter le taux de 50 % minimal (C1), le montant résiduel de la prime est réparti sur l'autre cercle (C2).

Exemple : Un entraîneur principal et son adjoint sont les seuls membres du cercle 1. Le sportif qu'ils entraînent a obtenu trois médailles d'or :

- Pour la première médaille, on considère que les deux entraîneurs se voient octroyer une prime de 40 000 €.
- Pour la deuxième médaille, on considère qu'ils se voient également octroyer 40 000 € chacun.
- Pour la troisième médaille, ces entraîneurs ont atteint leur plafond, et la règle des 50 % ne peut être mise en œuvre, puisque les entraîneurs sont les seuls identifiés parmi les bénéficiaires du cercle. En conséquence, la prime liée à l'obtention de la troisième médaille est répartie sur le cercle 2.

La répartition des primes à l'encadrement des sportifs médaillés aux Jeux olympiques, d'une part, et aux Jeux paralympiques, d'autre part, s'apprécie de manière distincte. Ainsi, pour un même entraîneur ayant contribué à une médaille olympique et à une médaille paralympique, les primes auxquelles il peut prétendre sont cumulables. Un encadrant dont le montant plafond est atteint à la suite de l'obtention de médailles par des sportifs sur des épreuves olympiques peut donc prétendre à l'octroi d'une prime à la suite de performances d'un ou des sportifs paralympiques.

Les DTN veilleront à informer chaque bénéficiaire de la nécessité de répondre, en fonction de son statut, aux obligations sociales et fiscales liées à l'obtention de ces primes.

4. Le déroulement de la procédure

Dès la publication de la présente instruction, les DTN déterminent un protocole d'attribution fédéral (PAF) du présent dispositif, qui tient compte notamment des spécificités de la fédération, des épreuves et de l'encadrement organisé au sein de leur fédération. Il est transmis à l'agence nationale du sport (ANS) pour avis circonstancié **avant le 30 décembre 2025**, ainsi qu'à la direction des sports pour information. Un schéma simplifié de protocole d'attribution fédéral est présenté en annexe n° 2 de la présente instruction.

L'ANS est disponible pour accompagner les DTN dans la détermination de leur PAF, particulière pour des situations

singulières et complexes.

La direction des sports procédera, in fine, à la vérification de la conformité des protocoles d'attribution fédéraux à la présente instruction et informera les DTN de leur validation formelle.

Les protocoles d'attribution fédéraux doivent être portés à la connaissance des encadrants dès validation par la direction des sports, selon un degré de précision choisi par le DTN. Leur présentation aux sportifs de la délégation olympique ou paralympique est une possibilité offerte aux DTN.

À l'issue des épreuves, les DTN transmettront à la direction des sports, sur la base des protocoles d'attribution fédéraux validés, la répartition nominative et les montants des primes attribuées aux membres de l'encadrement pour chacune des médailles obtenues, ainsi que les fonctions exercées et le(s) cercle(s) d'appartenance. Ces propositions doivent être transmises **au plus tard un mois après le jour de la dernière épreuve des Jeux olympiques ou des Jeux paralympiques**. Un tableau pouvant servir à cette transmission est joint en annexe n° 3 de la présente instruction.

Le versement de la ou des primes fédérales olympiques ou paralympiques, interviendra dans les meilleurs délais, à la suite de la réception du tableau visé à l'alinéa précédent, par la direction des sports, en tout état de cause avant la fin de l'exercice budgétaire 2026. Un courrier de notification de la somme attribuée sera adressé à chaque président de fédération sportive ayant obtenu au moins une médaille lors de ces deux événements internationaux.

Les enveloppes de primes à l'encadrement versées au titre des médailles obtenues aux épreuves des Jeux olympiques, d'une part, et des Jeux paralympiques, d'autre part, sont traitées distinctement par la direction des sports. Elles feront l'objet de deux versements successifs pour une même fédération, dans l'hypothèse où celle-ci a obtenu des médailles olympiques et des médailles paralympiques.

Un bilan quantitatif et qualitatif (cercles, missions, effectifs de bénéficiaires, etc.) du présent dispositif relatif aux primes « encadrement » aux JOP de Milan Cortina 2026, sera établi conjointement par la DS, l'ANS et les DTN.

Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,
La directrice des sports,
Fabienne Bourdais

Annexe(s)

- ☐ [Annexe 1 – Exemple de missions/fonctions pour chacun des deux cercles](#)
- ☐ [Annexe 2 – Protocole d'attribution fédéral](#)
- ☐ [Annexe 3 – Formulaire de répartition nominative des montants des primes attribuées aux membres de l'encadrement pour chacune des médailles obtenues](#)

Annexe 1

Exemple de missions/fonctions pour chacun des deux cercles Schéma reprenant les caractéristiques du dispositif

Listes des missions

Pour le cercle 1 : le premier cercle est constitué des personnes assurant les missions d'entraîneur principal en responsabilité du projet sportif du médaillé et/ou de son entraîneur personnel.

Dénominations possibles :

Entraîneur principal (*head coach*), entraîneur personnel, entraîneur national, entraîneur disciplinaire, etc.

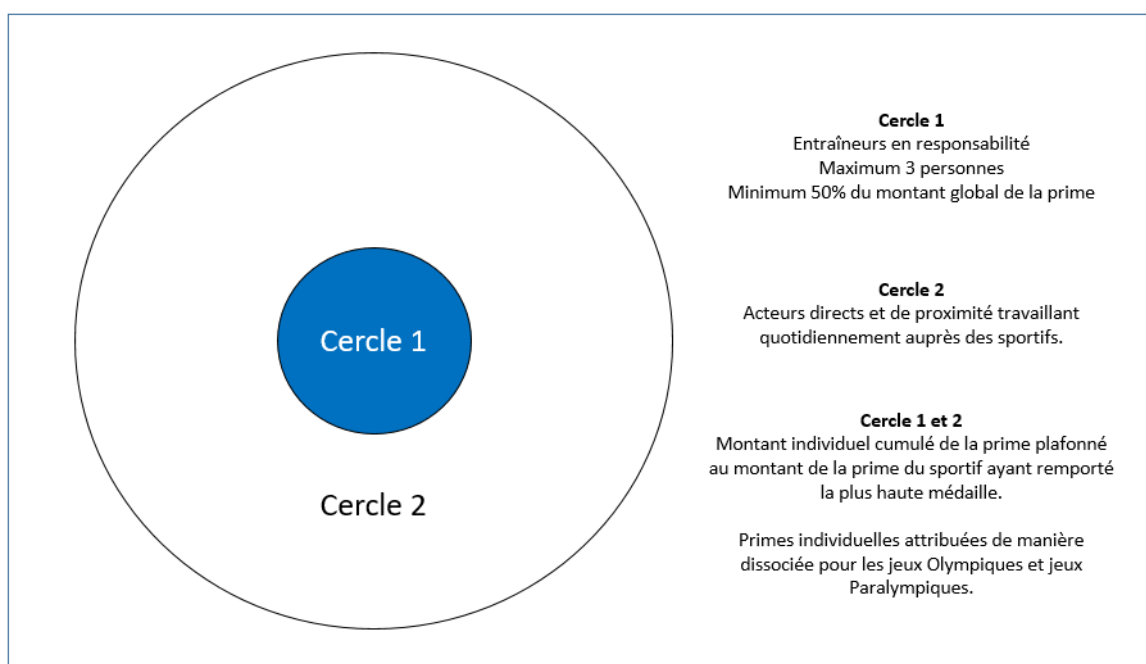
Pour le cercle 2 : le second cercle est constitué des acteurs directs et de proximité travaillant quotidiennement auprès des sportifs.

Dénominations possibles :

Partenaire d'entraînement, entraîneur assistant, préparateur physique, préparateur mental, accompagnateur vie quotidienne, technicien, mécanicien, armurier, etc.

Il revient aux DTN de proposer la liste des missions éligibles à chaque cercle au regard des spécificités des disciplines et de l'encadrement des sportifs.

Schéma reprenant les caractéristiques du dispositif



Annexe 2

Protocole d'attribution fédéral

Dans le cadre du protocole d'attribution fédéral (PAF) du dispositif de primes à l'encadrement des médaillés olympiques et paralympiques, il est demandé de produire une simulation de la répartition des primes pour l'obtention d'une médaille (or/argent/bronze) pour chaque sportif sélectionné.

Pour cela, et **pour chaque hypothèse de médaille**, le DTN déterminera :

Pour le cercle 1 :

- la part de prime dédiée à ce cercle ;
- les fonctions susceptibles de bénéficier d'une prime à l'encadrement en lien avec les critères édictés dans l'instruction pour le cercle 1 (maximum 3 bénéficiaires) ;
- La répartition du montant global par fonction selon les trois hypothèses (obtention d'une médaille or/argent/ bronze).

Pour le cercle 2 :

- le nombre de personnes, acteurs directs et de proximité travaillant quotidiennement auprès des sportifs ;
- la part de prime dédiée à ce cercle ;
- les fonctions susceptibles de bénéficier d'une prime à l'encadrement en lien avec les critères édictés dans l'instruction pour le cercle 2 ;
- La répartition du montant global par fonction selon les trois hypothèses (obtention d'une médaille or/argent/ bronze).

Ce protocole pourra prendre la forme d'un tableau Excel.

Annexe 3

Formulaire de répartition nominative des montants des primes attribuées aux membres de l'encadrement pour chacune des médailles obtenues



JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES MILAN CORTINA 2026 PRIME A L'ENCADREMENT						
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE _____				Cercle 1	Cercle 2	Total
Epreuve	Nom	Prénom	Mission/Fonction	Montant (€)	Montant (€)	
Détail de la Médaille obtenue :						
Détail de la Médaille obtenue :						
Détail de la Médaille obtenue :						
Détail de la Médaille obtenue :						
Détail de la Médaille obtenue :						

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche – Année 2026

NOR : MENI2535229A

→ Arrêté du 10-12-2025

MEN – MESRE – MSJVA – IGÉSR

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace et de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative en date du 10 décembre 2025 :

Sont inscrits au tableau d'avancement établi au titre de l'année 2026 pour l'accès à la 1^{re} classe du corps des inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, les inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de 2^e classe dont les noms suivent :

- Lahaye Matthieu ;
- Fesseau Nelly (sous réserve de réintégration dans le corps permettant de remplir la condition des trois années de services effectifs).

Sont inscrits au tableau d'avancement établi au titre de l'année 2026 pour l'accès au 1^{er} échelon spécial du grade de 1^{re} classe d'inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (hors échelle D), les inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de 1^{re} classe dont les noms suivent :

- Carluer Frédéric ;
- Lepetit Marie-Laure.

Sont inscrits au tableau d'avancement établi au titre de l'année 2026 pour l'accès au 2^e échelon spécial du grade de 1^{re} classe d'inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (hors échelle E), les inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de 1^{re} classe dont les noms suivent :

- Forest Frédéric ;
- Moya Pierre.

Personnels enseignants du second degré

Campagne d'avancement et de promotion de corps des personnels enseignants du second degré au titre de l'année 2026

NOR : MENH2535543N

→ Note de service du 15-12-2025

MEN – DGRH B2-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française et à la vice-rectrice de Wallis-et-Futuna ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directeurs et directrices de grands établissements
Réf. : Code général de la fonction publique ; décret n° 60-403 du 22-04-1960 ; décret n° 68-503 du 30-5-1968 ; décret n° 70-738 du 12-8-1970 ; décret n° 72-580 du 4-7-1972 ; décret n° 72-581 du 4-7-1972 ; décret n° 72-583 du 4-7-1972 ; décret n° 80-627 du 4-8-1980 ; décret n° 86-492 du 14-3-1986 ; décret n° 89-729 du 11-10-1989 ; décret n° 92-1189 du 6-11-1992 ; décret n° 2017-120 du 1-2-2017 ; décret n° 2023-720 du 4-8-2023 ; arrêté du 15-10-1999

Les opérations d'avancement de grade et de promotion de corps des personnels enseignants du second degré de l'éducation nationale s'effectuent conformément aux dispositions des décrets cités en référence ainsi qu'aux lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels des ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

La présente note de service a pour objet de rappeler le cadre des campagnes d'avancement de grade et d'élaboration des listes d'aptitude annuelles de compétence ministérielle.

Les éléments de calendrier sont précisés en annexe.

I. Les campagnes d'avancement de grade

Les rectrices et recteurs sont compétents pour examiner l'ensemble des tableaux d'avancement de grade des personnels enseignants du second degré relevant de leur académie. Les tableaux d'avancement de grade sont établis annuellement dans le respect des taux de promotion, des contingents attribués et des dispositions prévues par les LDG ministérielles. Les rectrices et recteurs d'académie sont compétents pour l'établissement des tableaux d'avancement à la hors-classe et à la classe exceptionnelle concernant les personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale affectés dans leur académie, conformément aux LDG ministérielles et académiques et aux notes de service annuelles. Pour la hors-classe, les dossiers sont classés selon un barème indicatif tenant compte principalement de l'ancienneté dans la plage d'appel et des avis hiérarchiques, tous les agents déroulant une carrière complète dans leurs fonctions ayant vocation à y être promus. Pour la classe exceptionnelle, l'examen repose sur un avis porté sur la valeur professionnelle (très favorable, favorable ou défavorable). Les avis Très favorable et Défavorable sont obligatoirement motivés. Les avis très favorable sont reconduits annuellement sauf exception motivée.

Il est rappelé aux académies la nécessité de publier chaque année l'ancienneté moyenne dans le grade des promus au titre du précédent tableau d'avancement.

— Spécificités en fonction de la situation de l'agent :

Situation de l'agent	Autorité compétente
Affecté à Saint-Pierre-et-Miquelon	Rectrice de l'académie de Normandie
Affecté à Wallis-et-Futuna ou mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie à compter du 1 ^{er} février de l'année de l'examen de la promotion	Rectrice / recteur de l'académie d'origine
Mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie suivi d'une affectation en métropole ou dans un département d'outre-mer en février de l'année de l'examen de la promotion	Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie

Situation de l'agent	Autorité compétente
Affecté à Wallis-et-Futuna suivie d'une affectation en métropole ou dans un département d'outre-mer en février de l'année d'examen de la promotion	Ministre (DGRH B2-3 département des personnels du second degré hors académie)
Affecté à Wallis-et-Futuna dans les établissements d'enseignement supérieur de Polynésie française et Nouvelle-Calédonie	
Détaché dans l'enseignement supérieur (à l'exception des agents détachés en qualité d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche [Ater])	
Détaché à l'étranger, <u>ou</u> auprès d'une administration / d'un organisme en France	
Mis à disposition à temps complet	

— Spécificités pour le corps des professeurs d'enseignement général de collège

Les autorités compétentes pour les tableaux d'avancement relatif au corps des professeurs d'enseignement général de collège sont les suivantes :

Situation de l'agent	Autorité compétente
Professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) détachés, ou affectés dans les écoles européennes, à Mayotte, à Wallis-et-Futuna, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en principauté d'Andorre, ou mis à disposition de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie	Rectrice / recteur d'académie qui a en charge la gestion de l'agent (pour les PEGC détachés leur promotion à la hors-classe s'effectue sur les contingents attribués à leur académie d'origine.)
Ceux dont la mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie ou l'affectation à Wallis-et-Futuna prend effet en février 2026	Rectrice / recteur de l'académie d'origine

Les tableaux d'avancement annuels précisent la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables.

Afin de permettre à la DGRH d'opérer le bilan annuel de la mise en œuvre des LDG ministérielle qui est présenté au comité social d'administration ministériel, les rectrices et recteurs d'académie veilleront à terminer leurs opérations dans un délai permettant le respect des liaisons informatiques évoquées en annexe.

II. Les listes d'aptitude

Le ministre de l'Éducation nationale est compétent pour établir les listes d'aptitude annuelles suivantes :

- la liste d'aptitude d'accès des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (EPS) au corps des professeurs d'éducation physique et sportive (Peps) ;
- la liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs agrégés ;
- la liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs de chaires supérieures.

Les rectrices et recteurs sont compétents pour examiner l'ensemble des dossiers des agents affectés dans leur académie et ayant déposé une candidature pour être inscrits sur les listes d'aptitude.

II.1. La liste d'aptitude pour l'accès des chargés d'enseignement d'EPS au corps des Peps

II.1.1. Les conditions de promouvabilité et de candidature :

Les candidats doivent :

- justifier, au 1er octobre de l'année scolaire au titre de laquelle sont établies les listes d'aptitude (soit au 1er octobre 2026), de cinq ans de services publics ;
- être titulaire de la licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives ou de l'examen probatoire du certificat d'aptitude au professorat d'EPS.

Peuvent candidater :

- les personnels affectés dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement supérieur ;
- les personnels détachés dans l'enseignement supérieur, auprès d'une administration ou auprès d'un organisme implanté en France ou à l'étranger ;
- les personnels mis à disposition.

II.1.2. La constitution du dossier de candidature :

Les candidats doivent transmettre leur dossier (acte de candidature et pièces justificatives) par la voie hiérarchique aux rectrices et recteurs compétents (cf. partie I).

Les personnels en position de détachement en France et à l'étranger doivent transmettre leur candidature au département DGRH B2-3.

II.1.3. Les propositions d'inscription sur la liste d'aptitude

Les rectrices et recteurs transmettent au département DGRH B2-2 leurs propositions d'inscription sur la liste d'aptitude par ordre de barème décroissant (10 points par échelon sur la base de l'échelon atteint au 31 août de l'année d'établissement de la liste d'aptitude).

En cas d'absence de candidature, les rectrices et recteurs veilleront à adresser par courriel au département DGRH B2-2 un document précisant « État néant ».

En cas d'avis défavorable à une candidature, un document à part précisera le motif du refus.

II.1.4. La publication des résultats

Les résultats seront communiqués sur le système d'information et d'aide aux promotions (Siap) conformément au calendrier figurant en annexe :

<https://www.education.gouv.fr/resultats-des-operations-de-promotion-des-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-siap-7592>

II.2. La liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs agrégés

II.2.1. Les conditions de promouvabilité et la constitution du dossier de candidature :

La liste d'aptitude est ouverte aux professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel (PLP) et Peps âgés de 40 ans au moins et justifiant de dix années de services effectifs d'enseignement, dont cinq ans dans leur corps.

Les personnels remplissant ces conditions, qu'ils soient affectés dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement supérieur, doivent faire acte de candidature et déposer un dossier uniquement via le portail

I-Prof <https://www.education.gouv.fr/i-prof-l-assistant-carriere-12194>.

Les données qualitatives que le candidat saisit dans le menu « Votre CV » alimentent automatiquement le CV spécifique de candidature à la liste d'aptitude, prévu par l'arrêté du 15 octobre 1999 modifié précisant le contenu des candidatures pour l'accès au corps des professeurs agrégés.

Les agents qui ont complété et validé leur CV ainsi que leur lettre de motivation reçoivent un accusé de réception dans leur messagerie I-Prof dès la validation de leur candidature.

II.2.2. Les personnels hors académie

/!\ Les personnels gérés par le département DGRH B2-3 doivent compléter leur dossier et faire acte de candidature via le portail I-Prof à partir du menu « Vous êtes enseignant du second degré hors académie » en cliquant ensuite sur « Vous accédez à I-Prof via un serveur dédié ».

Ils doivent ensuite faire parvenir à ce département, au plus tard à la date fixée dans le calendrier en annexe, la fiche d'avis dûment renseignée et visée par leur supérieur hiérarchique.

Cette fiche est téléchargeable via Siap à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-s-inscrire-pour-une-promotion-siap-11696>.

La fiche d'avis des personnels affectés à Wallis-et-Futuna relevant du département DGRH B2-3 (cf. I supra) doit quant à elle être préalablement visée par le chef d'établissement et la vice-rectrice de Wallis-et-Futuna avant transmission au département B2-3.

II.2.3. Le recueil des avis et les propositions d'inscription sur la liste d'aptitude

Les inspecteurs compétents et les chefs d'établissement formulent leur avis, pour chacun des agents promouvables, via l'application I-Prof.

Les rectrices et recteurs transmettent, revêtues de leur signature, leurs propositions d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs agrégés par courriel et par liaison informatique au département DGRH B2-2 au plus tard à la date fixée dans le calendrier en annexe.

Les propositions d'inscription sur la liste d'aptitude doivent être classées par discipline d'accueil et, dans chaque discipline, par ordre préférentiel. Les rectrices et recteurs veillent à renseigner, sur la fiche de candidature de l'agent, le rang de classement retenu et la motivation associée.

Tous les dossiers proposés par les rectrices et recteurs sont transmis pour avis à l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR).

II.2.4. La publication des résultats

La liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs agrégés est établie par le ministre de l'Éducation nationale, après avis de la cheffe de l'IGÉSR, par discipline et par ordre de mérite.

Les résultats sont communiqués via Siap conformément au calendrier figurant en annexe :

<https://www.education.gouv.fr/resultats-des-operations-de-promotion-des-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-siap-7592>

II.3. La liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs de chaires supérieures

II.3.1. Les conditions de promouvabilité et la constitution du dossier de candidature

L'accès au corps des professeurs de chaires supérieures se fait uniquement par voie d'inscription sur une liste d'aptitude, après examen d'un dossier de candidature.

Peuvent se porter candidats les membres du corps des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré. Les professeurs agrégés de classe normale de l'enseignement du second degré doivent être parvenus au 6^e échelon de leur grade au 1^{er} septembre de l'année scolaire au titre de laquelle est établie la liste d'aptitude.

En outre, pour être promuable, tout professeur agrégé doit avoir assuré pendant au moins deux années scolaires, dans une classe préparatoire aux grandes écoles, un service hebdomadaire de cinq heures dans une même division ou un service de six heures réparties sur plusieurs divisions, deux de ces divisions au moins correspondant à des programmes d'enseignement différents.

Les professeurs agrégés remplissant les conditions statutaires de promouvabilité reçoivent un message via I-prof.

Pour la campagne 2026, les candidatures sont à déposer dans le respect du calendrier figurant en annexe et exclusivement sur la plateforme Démarches numériques :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/liste-d-aptitude-d-acces-au-corps-des-professeurs-2026>

II.3.2. L'examen des candidatures et la publication des résultats

Tous les dossiers de candidatures complets et déclarés recevables sont transmis pour avis à l'IGÉSR.

La liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs de chaires supérieures est établie par le ministre de l'éducation nationale, après avis de la cheffe de l'IGÉSR, par ordre de mérite et par discipline.

Les résultats sont communiqués via Siap conformément au calendrier figurant en

annexe : <https://www.education.gouv.fr/resultats-des-operations-de-promotion-des-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-siap-7592>

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Christophe Gehin

Annexe(s)

⌵ [Annexe – Calendrier de la campagne 2026 d'avancement et de promotion de corps des personnels enseignants du second degré](#)

Annexe – Calendrier de la campagne 2026 d'avancement et de promotion de corps des personnels enseignants du second degré

		Hors-classe	Classe exceptionnelle	Avancement de grade des PEGC et des charges d'enseignement d'EPS	Liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs de chaires supérieures	Liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs agrégés
		Corps à gestion déconcentrée ¹	Corps à gestion déconcentrée ¹			
Agents	Date de candidature	-	-	-	du 19/1/2026 au 20/2/2026 (sur Démarches numériques)	du 19/1/2026 au 20/2/2026 (sur I-Prof)
Agents	Pour les personnels détachés, mis à disposition ou non placés sous l'autorité du recteur, date de transmission des fiches d'avis à DGRH B2-3	-	30/4/2026	-	-	Au plus tard le 13/2/2026
Rectorats	Date de transmission des propositions des recteurs à DGRH B2-2	-	-	-	-	Au plus tard le 17/4/2026
DGRH	Date prévisionnelle de publication des résultats de promotion sur Siap date prévisionnelle d'affichage dans les locaux de la DGRH durant deux mois (accueil)	3/7/2026 pour les promotions gérées par la DGRH B2-3	3/7/2026 pour les promotions gérées par la DGRH B2-3	-	Au plus tôt le 22/6/2026	Au plus tôt le 22/6/2026
Rectorats	Date de transmission du bilan des promotions réalisées par les recteurs à DGRH B2-2	15/7/2026 (date d'observation au 09/7/2026)	22/7/2026 (date d'observation au 16/7/2026)	15/7/2026 (date d'observation au 09/7/2026)	-	-

Nomination

Médiateurs académiques

NOR : MENB2534972A

→ Arrêté du 5-12-2025

MEN – MESRE – Médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 23-10-1 et D. 222-40 ; décret n° 2014-133 du 17-2-2014 ; arrêté du 30-10-2023 ; sur proposition de la médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Article 1 – Sont nommés médiateurs académiques à compter du 1^{er} janvier 2026, pour un an renouvelable, les personnes suivantes :

Académie d'Aix-Marseille

- Alain Capion
- Antoine Delgado
- Geneviève Ovinet
- Marena Turin-Bartier
- Michèle Vandrepotte

Académie d'Amiens

- Patrick Cheron
- Catherine Pautre-Quint
- Sylvain Teetaert

Académie de Besançon

- Maryse Adam-Maillet

Académie de Bordeaux

- Marc Buissart
- Annie Lherete
- Miguel Torres

Académie de Clermont-Ferrand

- Patrick Roumagnac

Académie de Corse

- Dominique Orsoni

Académie de Créteil

- Michelle Cardin
- Elisabeth Chaniaud
- Marie-Christine Culioli
- Catherine Fleurot
- Philippe Le Coz
- Claudine Ledoux
- Yves Zarka

Académie de Dijon

- Françoise Delaspre
- Annette Gien
- Pascale Niquet-Petipas

Académie de Grenoble

- Thierry Dourthe
- Viviane Henry
- Frédérique Tognarelli
- Jean-Marc Simon

Académie de la Guadeloupe

— Edmond Lanclas

Académie de la Guyane

— Yolaine Charlotte-Bolore
— Claude Ezelin

Académie de La Réunion

— Thierry Lallemand
— Isabelle Lemarchand

Académie de Lille

— Alain Galan
— Bernard Henon
— Jean-Marie Trapani
— Serge Vanderkelen

Académie de Limoges

— Guy Bouissou
— Max Gratadour

Académie de Lyon

— Dominique Fazeli
— Jacques Guillaumat
— Alain Undersee

Académie de la Martinique

— Claude Davidas

Académie de Montpellier

— Christian Dasi
— Catherine Dumas
— Régis Haulet
— Sylvie Le Bolloch
— Claude Mauvy

Académie de Nancy-Metz

— Corinne Brun-Wilhelm
— Brigitte Jouvart
— Karima Stephany

Académie de Nantes

— Gérard Boccanfuso
— Jean-Paul Francon
— Patrice Herzecke
— Xavier Vinet

Académie de Nice

— Jean-Louis Dode
— Corinne Petit

Académie de Normandie

— Christian Giraud
— Françoise Hery
— Christophe Mollet
— Dominique Procureur

Académie d'Orléans-Tours

— Hervé Gateau
— Hugues Sollin

Académie de Paris

- Ruth Alimi
- Gilles Bal
- Simone Bonnafous
- Ghislaine Hudson
- Michelle Proquin
- Christiane Vaissade

Académie de Poitiers

- Christian Barrault
- Annie Mathieu
- Josiane Meillat
- Marie Paquet

Académie de Reims

- Alain Demotier
- Laurent Marecheau

Académie de Rennes

- Brigitte Kieffer
- Jean-Michel Labbey
- Denis Schenker
- Christian Willhelm

Académie de Strasbourg

- Pascal Freund
- Marie-Estelle Godar
- Daniel Pauthier
- Michèle Weltzer

Académie de Toulouse

- Christian Bribet
- Jean-François Labat
- Pierre Roques

Académie de Versailles

- Justin Azankpo
- Myriam Blanchard
- Isabelle Bryon
- Patrice Dutot
- Bernard Gary
- Hélène Ménard
- Claudine Peretti

Académie de Mayotte et Collectivités d'outre-mer

- Philippe Couturaud
- Ali Souf

Centre national d'enseignement à distance

- Jean-Michel Bregeon
- Irène Dallez
- Alain Zenou

Article 2 – À compter du 1er mars 2026, Philippe Grand est nommé médiateur académique de l'académie de Lyon.

Article 3 – La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieure et de la recherche.

Fait le 5 décembre 2025,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants du personnel, des représentants de la mutuelle générale de l'éducation nationale et des membres de l'administration à la commission nationale d'action sociale – Modification

NOR : MENH2528490A

→ Arrêté du 27-11-2025

MEN – DGRH C1-3

Vu arrêté du 7-3-2013 modifié ; arrêté du 7-4-2023 ; arrêté du 23-5-2023 modifié
Considérant le courriel adressé par la représentante de la délégation MGEN en date du 18-6-2025, informant du remplacement d'un représentant suppléant de la MGEN au sein de la Cnas
Considérant le courriel adressé par la secrétaire générale de l'Unsa Éducation en date du 4-11-2025, informant du remplacement d'un représentant titulaire et de deux représentants suppléants de l'Unsa Éducation au sein de la Cnas

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté du 23 mai 2023 susvisé, fixant la liste nominative des représentants du personnel à la commission nationale d'action sociale, est modifié ainsi qu'il suit :

Au titre de l'Unsa Éducation

— En qualité de représentant titulaire :

Au lieu de : Olivia Corbel

Lire : Karine Ollier

— En qualité de représentants suppléants :

Au lieu de : Thierry Mercier Renoir

Lire : Karine Piquet

Au lieu de : Christine Pechin

Lire : Souad Brayac

Article 2 – L'article 2 de l'arrêté du 23 mai 2023 susvisé, fixant la liste nominative des représentants de la mutuelle générale de l'éducation nationale à la commission nationale d'action sociale, est modifié ainsi qu'il suit :

Au titre de la mutuelle générale de l'éducation nationale

— En qualité de représentant suppléant :

Au lieu de : Frédéric Gouedard

Lire : Céline Bouba

Article 3 – Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 27 novembre 2025,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Christophe Gehin

Nomination

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

NOR : MENI2536241A

→ Arrêté du 19-12-2025

MEN – MESRE – MSJVA – IGÉSR

Vu Code de l'éducation ; décret n° 2019-1001 du 27-9-2019 ; décret n° 2022-335 du 9-3-2022 modifié ; décret n° 2022-1635 du 23-12-2022 modifié ; arrêté du 10-12-2025

Article 1 – À compter du 1^{er} janvier 2026, est désigné pour une période de trois années, renouvelable une fois, en qualité d'adjoint à la cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, chargé des missions, et, à ce titre, membre du comité de direction, Robin Bosdeveix, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche.

Article 2 – À compter du 1^{er} janvier 2026, sont désignés en qualité de responsables de collèges et, à ce titre, membres du comité de direction :

- Catherine Mottet, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (collège enseignement primaire), pour une période de deux années ;
- Olivier Sidokpohou, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (collège enseignements, disciplines et pédagogie) pour une période de deux années ;
- Isabelle Bourhis, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (collège administration, éducation et territoires), pour une période de deux années, renouvelable une fois ;
- Marc Foucault, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (collège enseignement supérieur, recherche et innovation), pour une période de deux années ;
- Patrick Lavaure, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (collège jeunesse, sports et vie associative), pour une période de deux années ;
- Philippe Marcerou, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique), pour une période de deux années.

Article 3 – À compter du 1^{er} janvier 2026, sont désignés en qualité de responsables de pôles transversaux, membres du comité de direction :

- Sophie Tardy, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (pôle affaires internationales) jusqu'au 30 juin 2026, puis, à compter du 1^{er} juillet 2026, Federico Berera pour une période de deux années, renouvelable une fois ;
- Cristelle Gillard, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (pôle enquêtes administratives, contrôle et déontologie), pour une période de deux années ;
- David Hélard, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (pôle formation professionnelle initiale et continue), pour une période de deux années ;
- Bénédicte Robert, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (pôle orientation, établissements et vie scolaire), pour une période de deux années, renouvelable une fois.

Article 4 – À compter du 1^{er} janvier 2026, est désigné, pour une période de deux années, renouvelable une fois, en qualité de responsable de pôle transversal (pôle données, intelligence artificielle, numérique), Marc de Falco, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche.

Article 5 – À compter du 1^{er} janvier 2026, sont désignés :

- en qualité de responsable de la cellule communication et, à ce titre, membre du comité de direction, Miriam Bénac, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, pour une période de deux années ;
- en qualité de directeur du développement des ressources humaines et, à ce titre, membre du comité de direction, Catherine Vieillard, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche jusqu'au 30 juin 2026, puis à compter du 1^{er} juillet 2026, Éric Cayol inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, pour une période de deux années, renouvelable une fois ;
- en qualité de coordonnateur des correspondants territoriaux de l'inspection générale (CTIG), Catherine Biaggi, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, pour une période de deux années, renouvelable une fois ;
- en qualité de référent contrôle interne, Antoine Éloi, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche,

pour une période de deux années, renouvelable une fois.

Article 6 – L'arrêté du 23 août 2024 portant nomination à l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et l'arrêté du 19 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 23 août 2024 portant nomination à l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche sont abrogés.

Article 7 – Le présent arrêté sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et par délégation,
La cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche,
Dominique Marchand

Vacance de poste

Fédération française du sport universitaire (FF Sport U) – Année universitaire 2026-2027

NOR : ESRS2534082V

→ Avis

MESRE – DGESIP A2-1

Ce poste est pourvu par voie de mise en détachement.

Poste susceptible d'être vacant de directrice régionale ou directeur régional responsable d'un site académique de la Fédération française du sport universitaire (FF Sport U) :

Ligue Auvergne-Rhône Alpes de la FF Sport U : site Clermont-Ferrand, à compter du : **1^{er} septembre 2026.**

Intitulé du poste :

Directrice régionale ou directeur régional responsable d'un site académique de la Fédération française du sport universitaire (FF Sport U).

Fonctionnaire titulaire, (fonction publique d'État, territoriale, hospitalière), en position de détachement auprès de la FF Sport U.

Missions :

La directrice régionale ou le directeur régional responsable d'un site académique assiste le directeur national, les directeurs nationaux adjoints et le directeur de ligue régionale dans la mise en œuvre de la politique sportive, définie par le comité directeur de la fédération.

Elle ou il est le conseil du président de la ligue régionale du sport universitaire.

Elle ou il assure également l'exécution des décisions du comité directeur de la ligue régionale du sport universitaire.

À ce titre, elle ou il devra :

- assurer la gestion sportive, administrative et financière du site académique de la ligue régionale du sport universitaire dont il a la charge ;
- gérer le personnel du site académique de la ligue régionale du sport universitaire dont il a la charge ;
- organiser, développer et promouvoir les compétitions sportives du niveau local, régional, interrégional voire international, se déroulant dans le périmètre de sa ligue régionale ;
- développer les relations entre les ligues régionales fédérales et la ligue régionale du sport universitaire, à travers les commissions mixtes régionales ;
- mettre en place des actions de politiques publiques, de formation de cadres, arbitres, dirigeants ;
- elle ou il pourra également être sollicité pour des missions nationales ou internationales.

Lieu d'exercice :

Au siège et sur le site académique de la ligue régionale du sport universitaire.

La directrice régionale ou le directeur régional responsable d'un site académique se déplacera dans le cadre de ses missions, dans le périmètre de sa ligue régionale, en France et à l'étranger.

Compétences requises :

Ce poste nécessite, une bonne connaissance du mouvement sportif, du secteur associatif et des collectivités locales, une grande disponibilité, un véritable sens du relationnel, du management et une parfaite aptitude à travailler en équipe, ainsi que de réelles capacités de gestion et d'adaptation. Une approche multidisciplinaire du sport est également souhaitée.

Rémunération :

Traitement de base correspondant à l'indice détenu dans le corps d'origine ; supplément familial ; indemnité de résidence (s'il y a lieu) ; indemnité complémentaire mensuelle (615,35 € bruts) ; primes.

Constitution des dossiers et calendrier :

Une lettre motivée et un curriculum vitae seront adressés au président de la FF Sport U, dans un délai de six semaines à compter de la date de parution au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- par courrier recommandé avec accusé réception :
108 avenue de Fontainebleau – 94 270 Le Kremlin-Bicêtre cedex

et

- par voie électronique à l'adresse mail suivante :
federation@sport-u.com

Renseignements par téléphone au 01 58 68 22 75 ou par mail : federation@sport-u.com